

RÉPUBLIQUE DE CÔTE D'IVOIRE

Union - Discipline - Travail



MINISTÈRE DES FINANCES
ET DU BUDGET

RAPPORT ANNUEL SUR L'INCLUSION FINANCIÈRE

2024



APIF CI
AGENCE DE PROMOTION DE L'INCLUSION
FINANCIÈRE DE CÔTE D'IVOIRE

SOMMAIRE

LISTE DES TABLEAUX	4
LISTE DES ENCADRES	4
LISTE DES FIGURES	4
I- CADRE INSTITUTIONNEL DE MISE EN ŒUVRE DE LA SNIF	7
II- INITIATIVES EN FAVEUR DE L'INCLUSION FINANCIERE	13
2.1. ACCES AUX SERVICES FINANCIERS	13
2.1.1. Inclusion financière et autonomisation des femmes.....	13
2.1.2 Facilitation de l'accès des populations vulnérables aux services financiers.....	14
2.1.3 Déploiement des services de la Banque du Trésor	14
2.1.4. Financement des acteurs du secteur du commerce	18
2.1.5. Initiatives d'épargne et de crédit en milieu rural	19
2.1.6. Initiatives en faveur du financement du secteur agricole	22
2.2 FINANCE NUMÉRIQUE	25
2.2.1. Initiatives des acteurs du secteur public	25
2.2.2. Initiatives des acteurs du secteur privé	32
2.3. EDUCATION FINANCIERE ET PROTECTION DES CLIENTS	35
2.3.1 Renforcement des capacités de formateurs en Education Financière	35
2.3.2 Sensibilisation sur la gestion des finances personnelles	37
2.3.3 Campagne d'éducation financière des femmes entrepreneures	40
2.4. REGLEMENTATION ET FISCALITE	41
2.4.1. Suppression du droit de timbre de quittance pour les dépôts de faibles sommes	41
2.4.2. Cadre réglementaire relatif aux fintechs de paiement.....	41
III. PERFORMANCE DES SECTEURS D'ACTIVITES ET EVOLUTION DES INDICATEURS DE L'INCLUSION FINANCIERE	43
3.1. PERFORMANCE DES SECTEURS D'ACTIVITES	43
3.1.1. Secteur des Emetteurs de Monnaie Electronique (EME)	43
3.1.2. Secteur Bancaire.....	44
3.1.3. Secteur de la microfinance	45
3.1.4. Secteur de la micro assurance.....	45
3.2. EVOLUTION DES INDICATEURS DE L'INCLUSION FINANCIERE	46
3.2.1. Accès aux produits et services financiers.....	46
3.2.2. Utilisation des produits et services financiers	49
3.2.3. Qualité des services financiers	50

3.3 ANALYSE COMPLEMENTAIRE DU COTÉ DE L'OFFRE	51
3.3.1. Accès aux produits et services financiers.....	51
3.3.2. Utilisation des produits et services financiers	52
3.4. INCLUSION FINANCIERE DU COTE DE LA DEMANDE	54
3.4.1. Taux d'inclusion financière.....	54
3.4.2. Taux d'inclusion financière selon le genre.....	55
3.4.3. Taux d'inclusion financière selon la zone	55
3.4.4. Taux d'inclusion financière selon la tranche d'âge.....	56
3.4.5. Taux d'inclusion financière selon le niveau d'études.....	57
CONCLUSION ET PERSPECTIVES	58

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1 : Calendrier des rencontres du CNSMO en 2024	10
Tableau 2 : Situation des prêts octroyés (en FCFA) par le PGNFNFD à fin 2024.....	13
Tableau 3 : Données relatives au PFSP au titre de l'année 2024	14
Tableau 4 : Situation des AVEC mises en place pour la période 2024.....	20
Tableau 5 : Contribution du projet ProFinA en termes d'inclusion financière	23
Tableau 6: Quelques initiatives et partenariats majeurs	33
Tableau 7 : Répartition des fournisseurs de services financiers numériques (au 31/12/2024).....	43
Tableau 8 : Indicateurs sur le secteur bancaire.....	44
Tableau 9: Classement des banques selon la taille du bilan au 31 décembre 2024	44
Tableau 10 : Bénéficiaires de contrats de microassurance par société	45
Tableau 11 : Principales sources de plaintes	50
Tableau 12 : Synthèse des indicateurs de suivi de l'inclusion financière relatifs au secteur de la microfinance	60
Tableau 13 : Synthèse des indicateurs de suivi de l'inclusion financière relatifs au secteur bancaire ..	61
Tableau 14 : Synthèse des indicateurs de suivi de l'inclusion financière relatifs au secteur des EME .	62

LISTE DES ENCADRES

Encadré 1 : Revue de la SNIF 2019-2024	11
Encadré 2: Etude relative à l'inclusion financière des AVEC	21

LISTE DES FIGURES

Figure 1 : Evolution du nombre de cartes vendues en 2023 et 2024	16
Figure 2 : Transactions en milliards de FCFA monétiques impliquant l'ACCD en 2023 et 2024.....	16
Figure 3 : Nombre de bénéficiaires des bourses selon le mode de paiement à fin septembre 2024 ...	30
Figure 4: Montant des bourses (en FCFA) selon le mode de paiement à fin septembre 2024.....	30
Figure 5: Nombre de contribuables selon le mode de règlement	31
Figure 6 : Montant des paiements effectués (en milliards de FCFA) selon le mode de règlement....	31
Figure 7 : Nombre de fournisseurs de services financiers par type sur la période 2019-2024.....	46
Figure 8 : Nombre de points d'accès aux services financiers bancaires.....	47
Figure 9 : Evolution des comptes bancaires.....	47
Figure 10 : Evolution du nombre clients et points de services des SFD	48
Figure 11 : Evolution du nombre de points de services de Mobile Money (en milliers)	48
Figure 12 : Evolution du nombre des comptes de Mobile Money (en millions).....	49
Figure 13 : Volume et valeur des transactions via Mobile Money	49
Figure 14 : Evolution du taux d'inclusion financière	54
Figure 15 : Evolution du taux d'inclusion financière selon le genre	55
Figure 16 : Taux d'inclusion financière selon la zone	55
Figure 17 : Evolution du taux d'inclusion financière selon la tranche d'âge.....	56
Figure 18 : Evolution du taux d'inclusion financière selon le niveau d'études	57

SIGLES ET ABREVIATIONS

ACCD	: Agence Comptable Centrale des Dépôts
AFI	: Alliance for Financial Inclusion
APIF-CI	: Agence de Promotion de l'Inclusion Financière de Côte d'Ivoire
AWI	: African Woman Initiative
BCEAO	: Banque Centrale des États de l'Afrique de l'Ouest
CB	: Commission Bancaire
CCDIF	: Comité de Consolidation des Données d'Inclusion Financière
CGAP	: Consultative Group to Assist the Poor
CNSMO	: Comité National de Suivi et de Mise en Œuvre des Stratégies d'Inclusion Financière
CODE QR	: Quick Response code
CRRAE-UMOA	: Caisse de Retraite par Répartition Avec Epargne de l'Union Monétaire Ouest Africaine
DSFD	: Direction des Systèmes Financiers Décentralisés
DAB	: Distributeur Automatique de Billets
DGTCP	: Direction Générale du Trésor et de la Comptabilité Publique
EME	: Emetteur de Monnaie Electronique
FNCE	: Fichier National des Commerçants et Entrepreneurs
GAB	: Guichet Automatique de Billets
GIM	: Groupement Interbancaire Monétique
GT	: Groupes de Travail
FSF	: Fournisseur de Services Financiers
FSP	: Fournisseur de Services de Paiement
IF	: Institution Financière
KYC	: Know Your Customer
MSC	: MicroSave Consulting
OQSF-CI	: Observatoire de la Qualité des Services Financiers
PE	: Petites Entreprises
PFSP	: Programme Filets Sociaux Productifs
PGNFNFD	: Projet de Gestion Novatrice du Fonds National Femmes et Développement
PME	: Petites et Moyennes Entreprises
PNEF	: Programme National d'Éducation Financière
PND	: Plan National de Développement
PPRC	: Programme Pays de Renforcement des Capacités
TPE	: Terminaux de Paiements Electroniques
SFD	: Système Financier Décentralisé
SFN	: Services Financiers Numériques
SNIF	: Stratégie Nationale d'Inclusion Financière
SRIF	: Stratégie Régionale d'Inclusion Financière
TPE	: Très Petites Entreprises
UMOA	: Union Monétaire Ouest Africaine



APIF CI

AGENCE DE PROMOTION DE L'INCLUSION
FINANCIERE DE CÔTE D'IVOIRE

INTRODUCTION

L'économie mondiale affiche une croissance modérée de 3,2 % en 2024 en légère baisse par rapport à 2023 où elle s'était établie à 3,5 %, reflétant une normalisation après le rebond post-pandémique mais toujours en dessous de la moyenne historique d'avant-crise Covid ($\approx 3,8$ %). Cette croissance reste résiliente mais inégale. Les économies avancées connaissent un ralentissement marqué, tandis que l'Asie émergente, notamment l'Inde et la Chine, continue de jouer un rôle moteur dans l'activité mondiale. Les pressions persistent en raison des incertitudes géopolitiques, du resserrement monétaire, de la fragmentation commerciale et des défis liés au climat et à la transition énergétique. Selon les projections du FMI, la croissance mondiale devrait se maintenir à un rythme modéré en 2025, estimée à 3,0 %, indiquant une stabilité relative mais un contexte toujours soumis aux risques de chocs externes et aux tensions structurelles.

L'Afrique subsaharienne enregistre une croissance économique d'environ 3,6 %, en 2024, stable par rapport à 2023, où la région avait également connu une progression modérée. Ce rythme reste freiné par des contraintes structurelles et conjoncturelles, notamment l'endettement élevé, qui limite la capacité des gouvernements à investir dans les infrastructures et les services sociaux, l'inflation persistante, particulièrement sur les prix alimentaires et énergétiques, ainsi que la contraction des financements extérieurs, qui réduit les flux d'investissements et le financement du développement. Les perspectives pour 2025 indiquent une légère accélération à 4,2 %, soutenue par une meilleure gestion des finances publiques, la reprise des flux d'investissements et des réformes structurelles visant à renforcer la résilience économique de la région.

La Côte d'Ivoire a enregistré une croissance de 6 % en 2024, légèrement inférieure à celle de

2023, qui s'était établie à 6,5 %, mais restant largement supérieure à la moyenne régionale. Cette performance continue de s'appuyer sur des investissements publics et privés soutenus, le dynamisme du secteur agricole (cacao, café, noix de cajou), le développement du secteur pétrolier et gazier, ainsi que l'expansion des services et des infrastructures. L'inflation, quant à elle, a été contenue à environ 2,8 %. Selon les projections, la croissance devrait se maintenir à un rythme solide en 2025, avec une prévision d'environ 6,2 %, portée par la poursuite des investissements, la diversification économique et l'amélioration des capacités productives du pays.

Afin de rendre cette croissance plus inclusive, le Ministère des Finances et du Budget à travers l'Agence de Promotion de l'Inclusion Financière (APIF), a poursuivi la mise en œuvre de la politique gouvernementale définie dans le cadre de la Stratégie Nationale d'Inclusion Financière (SNIF 2019-2024).

Ainsi, plusieurs initiatives ont été conduites au cours de l'année 2024 par l'Etat et l'ensemble des acteurs du secteur privé afin de favoriser l'accès des populations aux services financiers formels et concourir à l'atteinte des objectifs d'inclusion financière.

Le présent rapport fait une synthèse des principales initiatives d'inclusion financière menées en Côte d'Ivoire par l'ensemble des parties prenantes au cours de l'année 2024.

Il s'articule autour de trois (03) parties :

- le cadre institutionnel de mise en œuvre de la SNIF ;
- les initiatives en faveur de l'inclusion financière ;
- la performance des secteurs d'activités et l'évolution des indicateurs.

« CADRE INSTITUTIONNEL DE MISE EN ŒUVRE DE LA SNIF »



I- CADRE INSTITUTIONNEL DE MISE EN ŒUVRE DE LA SNIF

La Stratégie Nationale d'Inclusion Financière (SNIF 2019-2024), dont l'élaboration a été coordonnée dans une approche participative par l'Agence de Promotion de l'Inclusion Financière (APIF) avec l'ensemble des acteurs, a été adoptée par le Gouvernement ivoirien au Conseil des Ministres en date du 15 mai 2019.

Cette stratégie qui vise à faciliter l'accès des populations, dont notamment les plus vulnérables, aux produits et services financiers s'inscrit dans un cadre régional défini par la Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO) à travers la Stratégie Régionale d'Inclusion financière (SRIF) adoptée le 24 juin 2016.

Dans le cadre du suivi de la mise œuvre de la SNIF 2019-2024, il a été mis en place le Comité National de Suivi de la Mise en

Œuvre des stratégies d'inclusion financière (CNSMO) dont la mission principale est d'assurer la coordination et le suivi des actions ainsi que l'articulation entre les initiatives nationales et régionales en matière d'inclusion financière.

Le CNSMO dont la présidence est assurée par l'APIF est constitué d'un Secrétariat Exécutif et de quatre (04) Groupes de Travail intervenant sur les thématiques ci-après :



Au cours de l'exercice 2024, le Secrétariat Exécutif du CNSMO a tenu deux (02) sessions. La 7^{ème} session le 26 mars et la 8^{ème} session le 12 décembre. Ces sessions ont été le cadre d'échanges et de formulation des orientations autour de l'état de mise en œuvre des feuilles de routes des groupes de travail. Le bilan présenté au 30 septembre 2024 a fait ressortir un taux d'exécution des activités de 44%.

En ce qui concerne les groupes de travail, des consultations à distance, des rencontres en ligne et en présentiel ont été organisées autour des feuilles de route. Aussi, le Comité pour la Consolidation des Données d'Inclusion Financière (CCDIF) a également tenu sa session sur la collecte et la complétion des données sur l'inclusion financière.

Le CCDIF est un organe technique au même titre que les Groupes de Travail du CNSMO

et représente un cadre de coordination et d'échange d'informations entre les parties prenantes. Il traite les problématiques liées aux données et vise à faciliter leur collecte en vue du suivi des progrès réalisés en matière d'inclusion financière.

Les principaux sujets qui ont été traités au cours des sessions du CNSMO sont relatifs à :

- l'état de mise en œuvre du plan d'actions 2019-2024 de la SNIF ;
- la revue des actions prioritaires et perspectives ;
- l'état de mise en œuvre du Programme National d'Education Financière (PNEF) ;
- l'état d'avancement des projets liés à la SRIF ;
- Au partage d'informations relatives aux initiatives en faveur de l'inclusion financière.

Le point relatif aux réunions du CNSMO, des groupes de travail et du CCDIF au cours de l'année 2024 est présenté dans le tableau ci-dessous :

Tableau 1 : Calendrier des rencontres du CNSMO en 2024

	Nombre de réunions prévues	Nombre de réunions réalisées
Secrétariat Exécutif CNSMO	02	02
Groupe de travail n°1 : « Produits et canaux de distribution »	04	02
Groupe de travail n°2 : « Développement de la finance numérique »	04	02
Groupe de travail n°3 : « Protection des clients et éducation financière »	04	02
Groupe de travail n°4 : « Réglementation et politique fiscale »	04	02
Comité de consolidation des données sur l'inclusion financière	02	02

Source : APIF CI



L'année 2024 a été marquée par la revue à mi-parcours de la SNIF 2019-2024 qui s'est étalée sur la période de mars à mai 2024.

Encadré 1 : Revue de la SNIF 2019-2024

L'atelier final de restitution de la revue à mi-parcours de la Stratégie Nationale d'Inclusion Financière de la Côte d'Ivoire (SNIF 2019-2024) s'est tenu, le 07 mai 2024, au 20^{ème} étage de l'immeuble SCIAM, à Abidjan-Plateau, en présence de l'ensemble des représentants de l'écosystème financier ivoirien.

Diligentée, par le Ministère des Finances et du Budget (MFB), à travers l'Agence de Promotion de l'Inclusion Financière (APIF CI), cette revue analytique a été mise en œuvre par Horus Development Finance, Cabinet sélectionné à la suite d'un appel d'offre international. Cette évaluation analytique, a permis d'atteindre trois objectifs spécifiques.

Le premier objectif a été de réévaluer la pertinence de la SNIF 2019-2024, en extirpant les faiblesses liées à son élaboration initiale ; mais aussi, de définir les orientations pour son actualisation, au regard du contexte évolutif de la conjoncture nationale, régionale, voire mondiale.

Le deuxième objectif a été d'examiner les cinq axes stratégiques de la SNIF, d'identifier les acteurs majeurs, de recenser leurs réalisations puis, d'en mesurer l'impact sur la politique nationale d'inclusion financière.

Le troisième objectif a consisté à la formulation des recommandations idoines, pour la pérennisation des acquis obtenus au cours de la mise en œuvre de la stratégie 2019-2024 ; mais aussi, pour l'élaboration d'une nouvelle Stratégie Nationale d'Inclusion Financière (SNIF 2026-2030) en adéquation avec le prochain Plan National de Développement (PND 2026-2030).

Au terme de la revue, il ressort plusieurs recommandations :

- impliquer l'ensemble des acteurs de l'écosystème à travers des réunions de consultations par axe impliquant les acteurs du secteur privé ;
- construire un cadre logique, incluant indicateurs de résultats intermédiaires et permettant de renforcer la pertinence et la complétude des activités avec un cadre de suivi évaluation s'appuyant sur les chaînes de résultats attendus ;
- renforcer le positionnement institutionnel de l'APIF afin de renforcer sa capacité à impulser et à coordonner efficacement la mise en œuvre de la future SNIF ;
- renforcer la capacité de mobilisation de ressources financières, à travers l'organisation de tables rondes avec les partenaires, la diversification des ressources, et le renforcement de la planification et gestion budgétaire.
- intégrer les évolutions du cadre politique général et des enjeux en matière d'inclusion financière (PND 2026-2029, dimension genre, aspects liés au climat et à l'environnement, etc.) ;
- prévoir une enquête nationale pour établir une situation de référence des indicateurs dans le cadre de la préparation de la prochaine SNIF.



**« INITIATIVES EN FAVEUR
DE L'INCLUSION FINANCIERE »**



II- INITIATIVES EN FAVEUR DE L'INCLUSION FINANCIERE

2.1. ACCES AUX SERVICES FINANCIERS

2.1.1. Inclusion financière et autonomisation des femmes

Dans le cadre de l'appui à l'autonomisation des femmes, des mécanismes sont mis à la disposition des femmes par le Gouvernement, notamment le Projet de Gestion Novatrice du Fonds National Femmes et Développement (PGNFNFD) piloté par le Ministère de la Femme, de la Famille et de l'Enfant en collaboration avec le Ministère des Finances et du Budget.

Le projet vise spécifiquement à (i) financer les activités génératrices de revenus des femmes par le biais des institutions de microfinance ; (ii) permettre l'accès au crédit des femmes ; (iii) sensibiliser les femmes à l'épargne afin d'encourager et promouvoir l'entrepreneuriat féminin.

Le PGNFNFD a bénéficié d'un financement de 146 000 000 FCFA à destination des Institutions Financières (IF). Les informations provisoires à fin 2024 sur ces prêts sont présentées dans le tableau ci-dessous.

Tableau 2 : Situation des prêts octroyés par le projet de gestion novatrice du fonds national femmes et développement à fin 2024

Institutions Financières (IF)	Montant octroyé par l'Etat aux IF (F CFA)	Montant des prêts octroyés par les IF (F CFA)	Nombre de bénéficiaires
Groupe d'Epargne et de Soutien en Côte d'Ivoire (GESCI)	63.000.000	26.500.000	97
Caisse mutuelle d'Epargne et de Crédit de N'ZIANOUAN (CMEC N'ZIANOUAN)	3.000.000	3.000.000	10
Mutuelle de Crédit et d'Epargne des Femmes de Bouaflé Caisse de SOUBRE (MUCREFBO SOUBRE)	20.000.000	15.600.000	58
Mutuelle de Crédit et d'Epargne des Femmes de Bouaflé Caisse d'ODIENNE (MUCREFBO ODIENNE)	60.000.000	24.000.000	48
TOTAL	146.000.000	69.100.000	213

Source : PGNFNFD

NB : les fonds ont été mis à la disposition des SFD par l'Etat en Août 2024. La mise en place des prêts au près des bénéficiaires a démarré en septembre 2024. La présente situation, à fin décembre 2024, est le résultat de trois (03) mois d'activités. Les mises en place sont toujours en cours.

2.1.2 Facilitation de l'accès des populations vulnérables aux services financiers

Le Programme Filets Sociaux Productifs (PFSP) est une initiative du Gouvernement ivoirien qui intervient dans le cadre de la mise en œuvre de la Stratégie Nationale de Protection Sociale (SNPS). Il vise l'amélioration des conditions de vie des ménages ciblés parmi les plus pauvres du milieu rural, tant du point de vue de la consommation que de l'accès aux services sociaux de base. Il consiste en l'octroi, sur trois (03) ans, d'allocations trimestrielles non remboursables d'un montant de 36 000 FCFA (soit 144 000 FCFA par an).

Par son mécanisme de transfert utilisé pour lesdites allocations, notamment le paiement au moyen des téléphones portables offerts aux ménages vulnérables concernés, il contribue au renforcement de l'inclusion financière en permettant aux bénéficiaires de disposer d'un compte de monnaie électronique.

Le tableau ci-dessous met en exergue la contribution du PFSP à l'inclusion financière en termes de nombre de bénéficiaires selon le genre, de montants transférés et de nombre de comptes particuliers ouverts.

Tableau 3 : Données relatives au PFSP au titre de l'année 2024

Nombre de bénéficiaires actifs	Femmes	98 241
	Hommes	131 759
	TOTAL	230 000
Montant total transféré à fin 2024 aux bénéficiaires actifs (y compris subvention de sortie payées à des ménages sortants)		35 194 320 000 FCFA
Nombre d'anciens comptes électroniques (mobile money) ouverts pour les bénéficiaires sur la période 2017- 2023		327 000
Nombre de nouveaux comptes électroniques (mobile money) ouverts pour les bénéficiaires en 2024		130 000

Source : PFSP

2.1.3 Déploiement des services de la Banque du Trésor

L'Agence Comptable Centrale des Dépôts (ACCD) à travers la Banque du Trésor entreprend des actions à l'effet d'améliorer l'accès des populations aux services financiers. Celles -ci concernent :

- la représentation géographique des points de services, y compris les agences, les Distributeurs Automatiques de Billets (DAB) et les Guichets Automatiques de Banque (GAB) ;
- les innovations visant à améliorer l'accès des populations aux services financiers ;
- les initiatives, produits et services financiers spécifiques visant à encourager l'épargne.

a. La représentation géographique des agences et des Guichets Automatiques de Billets (GAB) de l'ACCD

La Banque des Dépôts du Trésor compte cinquante-deux (52) agences, onze (11) Guichets Rattachés (agences secondaires) et vingt-huit (28) GAB répartis sur les quatorze (14) districts et les trente et une (31) régions, et cinquante-quatre (54) départements. La Banque des Dépôts du Trésor couvre la moitié des départements de la Côte d'Ivoire.

Les Guichets Rattachés ou agences secondaires sont installés dans les sous-préfectures les plus reculées du pays où l'on constate l'absence de banques commerciales. Ces agences et ces Guichets Rattachés permettent aux populations et surtout aux Fonctionnaires et Agents de l'Etat d'avoir accès à un service bancaire de proximité.

b. Les innovations visant à améliorer l'accès des populations aux services financiers

• Installation de nouveaux Guichets Avancés et de Guichet Automatiques de Billets (GAB)

Au cours de l'exercice 2024, l'Agence Comptable Centrale des Dépôts a procédé à l'ouverture du Guichet avancé de Dianra, rattaché à l'agence de Séguéla et à l'installation de trois (3) nouveaux GAB, rattachés aux agences de l'intérieur que sont : Séguéla, Biankouma, San-Pedro.

• Digitalisation des services

Dans un contexte de transformation numérique accélérée, la digitalisation et la modernisation des services bancaires constituent des leviers essentiels pour améliorer l'accessibilité, l'efficacité et la compétitivité de l'Agence Comptable Centrale des Dépôts.

Cela passe par le renforcement de la présence en ligne avec un site internet ergonomique et une application mobile et la facilitation de l'ouverture de compte et des souscriptions aux produits d'épargne du Trésor en ligne, afin de capter plus facilement l'épargne.

Ces innovations visent à améliorer l'expérience utilisateur et à renforcer la confiance des clients dans les services numériques de l'ACCD, d'accroître la collecte d'épargne en captant une clientèle plus large sur le territoire et des ivoiriens de la diaspora.

• Modernisation des services

Au cours de l'exercice 2024, un Middle Office constitué d'agents formés par la GIM-Academy a été mis en place sous l'impulsion du nouvel ACCD. Cet outil dédié à la centralisation du traitement des réclamations d'ordre monétique et de monnaie électronique contribue à l'amélioration de la qualité de service et de la relation client. La création de ce pool constitue une réponse stratégique aux enjeux d'efficacité opérationnelle et de satisfaction client. Ce dispositif nouveau renforce la proximité de l'ACCD de sa clientèle.

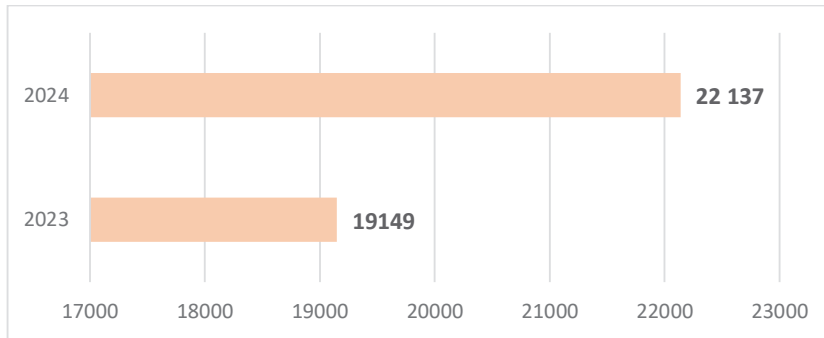
• Accroissement de la vente de cartes magnétiques

Des campagnes et actions de promotions des activités de l'ACCD se sont tenues progressivement sur l'ensemble du réseau ACCD au cours de l'exercice 2024. Elles ont contribué à la vente des cartes magnétiques ainsi que le volume des transactions monétiques.

Concernant le nombre de cartes vendues et en circulation, nous avons enregistré pour l'année 2024, deux mille neuf-cent quatre-vingt-huit (2 988) cartes souscrites, portant le nombre de carte en circulation à vingt-deux mille cent trente-sept (22 137).

Le nombre total de cartes au 31 décembre 2023, s'élevait à dix-neuf mille cent quarante-neuf (19 149), soit une évolution de 15,6% de 2023 à 2024.

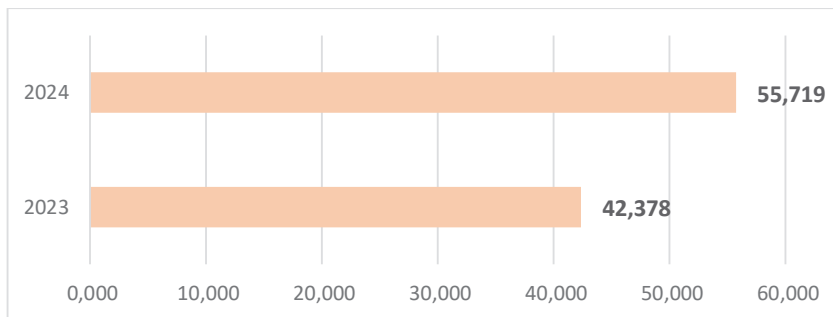
Figure 1 : Évolution du nombre de cartes vendues en 2023 et 2024



Sources : Service monétique de l'ACCD/APIF

Concernant le volume des transactions effectuées, il a été enregistré pour l'année 2024, cinquante-cinq milliards sept cent dix-huit millions six cent quatre-vingt mille deux cent soixante-huit (55 718 680 268). Le volume des transactions au 31 décembre 2023, s'élevait à quarante-deux milliards trois cent soixante-dix-sept millions huit cent quatre-vingt-neuf mille sept cent trente-sept (42 377 889 737), soit une évolution de 31,48% de 2023 à 2024.

Figure 2 : Transactions en milliards de FCFA monétiques impliquant l'ACCD en 2023 et 2024



Sources : Service monétique de l'ACCD/APIF



- **Accroissement de la clientèle privée en 2024**

Au 31 décembre 2024, le nombre de clients privés de l'Agence Comptable Centrale des Dépôts s'élevait à cent quatre mille deux cent quatorze (104 214) comptes. Le nombre de client a augmenté de 1,39 % en un an par rapport à l'exercice 2023 (102 790).

- **Opérationnalisation et vulgarisation de la monnaie électronique (Trésor –Money)**

La monnaie électronique (Trésor-Money) du Trésor Public dont l'ACCD est l'émettrice permet à la population d'effectuer de paiements des prestations de service public (comme les frais de concours...). La population s'accommode progressivement de cette monnaie en raison de la présence des détaillants sur l'ensemble du territoire national.

- **Distribution des cartes prépayées internationales ACCD/ GIM Mastercard**

Ces cartes sont mises en service pour permettre le paiement de dépenses publiques occasionnelles de masse (bourses d'étudiants, indemnisation de masse...) sans engorgement aux guichets des Trésoreries et sans une manipulation excessive du cash.

Elles permettent aux détenteurs d'effectuer des paiements en ligne dans la sous-région (GIM-VISA, GIM-MCI, Impure), à l'international (VISA, Mastercard...) et sur des sites e-commerce.

Pour l'année 2024, trois mille neuf cent quatre-vingt (3 980) cartes prépayées ont été souscrites et mises en circulation. Le nombre de transactions effectuées au cours de l'exercice 2024 s'élève à vingt mille six cent soixante-quinze (20 675) transactions contre cinq mille six cent trente-sept (5 637) transactions en 2023.

On enregistre une nette progression de 266%, pour une valeur totale de 1 621 185 276 FCFA, soit une progression de 257% par rapport à l'exercice 2023 évalué à 453 743 360 F CFA.

c. Les initiatives, produits et services financiers spécifiques visant à encourager l'épargne.

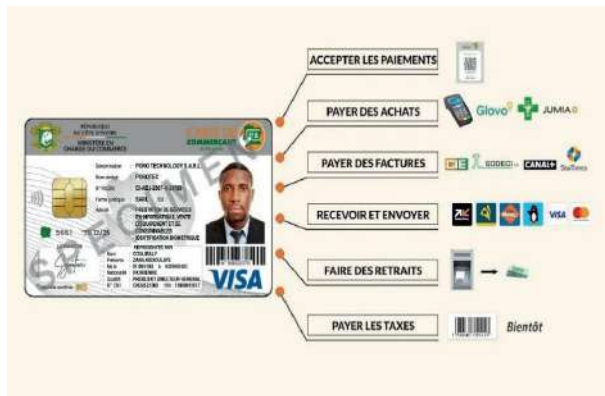
Les initiatives mises en place pour encourager l'épargne comprennent :

- l'élargissement du réseau des GAB ACCD ;
- la promotion des activités de l'ACCD et des produits d'épargne du Trésor par les agences, chacune à son échelle tout au long de l'année 2024 ;
- la mise en service et l'amélioration de la distribution de la monnaie électronique « TresorMoney » au sein des postes comptables, des produits ebankTrésor et mobile Banking.

Les produits et services mis en place ont permis une nette augmentation du montant total de l'épargne collectée. L'Agence Comptable a obtenu au cours de l'exercice 2024, le montant de 22 509 495 377 francs CFA au titre des produits d'épargne du Trésor Public.

Les dépôts de la clientèle privée au cours de l'exercice 2024 s'élèvent à 115 872 131 090 francs CFA au 31 décembre 2024.

2.1.4. Financement des acteurs du secteur du commerce



Dans le cadre de la mise en œuvre de la Stratégie de Modernisation du Commerce en Côte d'Ivoire qui vise une meilleure cartographie des activités commerciales dans le pays, le Ministère du Commerce, de l'Industrie et de la Promotion des PME a initié le projet « carte du commerçant ».

Ce projet vise à renforcer les activités des commerçants à travers un meilleur accès aux financements, une protection sociale adaptée et une facilitation des échanges.

Le projet « La carte du commerçant », a permis l'ouverture de 1 183 comptes entre 2019 et 2021 avec des institutions partenaires audit projet et plus de 1,5 milliard de FCFA pour 972 dossiers. Au 31 mai 2024, ce sont plus de 100 000 commerçants qui ont été enrôlés.

En 2021, le mobile money a été intégré comme nouveau produit et des partenariats ont été conclus avec des institutions dont notamment VISA. Au 31 mai 2024, plus de 100 000 Commerçants ont été enrôlés. Le projet carte du commerçant se présente comme un outil de renforcement de l'inclusion financière.

En effet, la Carte du Commerçant Visa, intègre un porte-monnaie électronique, et a été officiellement lancée le 06 juillet

2023. Désormais, tout détenteur de cette carte dispose d'un compte marchand lui offrant à la fois des solutions de paiement et d'acceptation de paiements.

En juin 2024, un décret portant institution de la carte du commerçant a été pris « (décret n°2024-381 du 12 juin 2024 instituant la Carte de Commerçant). Ce décret formalise les commerçants et centralise leurs données dans le Fichier National des Commerçants et Entrepreneurs (FNCE).

Cette formalisation facilite l'accès aux services financiers formels, tels que le crédit, l'épargne et les paiements numériques, et renforce la transparence et la traçabilité des activités commerciales.

En intégrant les commerçants informels dans l'écosystème financier et en ouvrant la voie à des programmes de protection sociale, le décret constitue un levier important pour l'inclusion financière durable en Côte d'Ivoire.

2.1.5. Initiatives d'épargne et de crédit en milieu rural

L'ONG CARE International est une organisation internationale fondée en 1945. Son objectif principal est de lutter contre la pauvreté et de fournir une assistance humanitaire dans le monde entier. CARE se concentre particulièrement sur les besoins des femmes et des enfants, reconnaissant que l'amélioration de leur situation est essentielle pour le développement durable des communautés.

L'ONG CARE s'engage à soutenir les personnes les plus démunies en favorisant la création d'Associations de Valorisation

de l'Entraide Communautaire (AVEC), dirigées par et pour les populations les plus vulnérables. Ses interventions se concentrent sur les zones rurales et péri-urbaines, dans le but de lutter contre l'extrême pauvreté et de garantir l'accès aux droits fondamentaux.

À fin 2024, quatorze mille six cent quarante six (14 646) AVEC ont reçu un prêt d'une valeur de 6 298 204 790 F CFA auprès d'institutions financières.

Le tableau ci-dessous met en exergue les données relatives aux initiatives de CARE en vue de favoriser l'inclusion financière des populations rurales, notamment les AVEC.



Tableau 4 : Situation des AVEC mises en place pour la période 2024

	Informations sur les AVEC	Données en 2024
Situation globale des AVEC depuis le début à ce jour	Nombre d'AVEC mises en place	14 646
	Nombre de membres (Total)	382 766
	Nombre de membres Femmes	280 759
	Nombre de membres Hommes	102 007
	Epargne cumulée des AVEC à ce jour (FCFA)	10 160 202 443 F CFA
	Montant de Solidarité à ce jour (FCFA)	762 327 579 F CFA
	Crédit octroyé par les AVEC aux membres à ce jour (FCFA)	6 298 204 790 F CFA
Situation des AVEC avec lesquelles CARE CIV a travaillé en 2024 dans le cadre la mise en œuvre des Projets	Nombre total d'AVEC bénéficiaires des activités CARE CIV en 2024 (anciennes & Nouvelles)	6 742
	<i>Nombre total de membres (H/F)</i>	163 005
	<i>Dont Femmes</i>	129 827
	Nombres de nouvelles AVEC créées en 2024	1503
	<i>Nombre total de membres de nouvelles AVEC (H/F)</i>	38 137
	<i>Dont Femmes</i>	28 907
Bancarisation en 2024	Nombre Total d'AVEC Bancarisées à fin 2024 (1629 Advans & 17 ECOBANK)	1646
	Cumul des épargnes des AVEC Bancarisées en 2024	233 197 711
	Nombre d'AVEC financées en 2024	125
	Nombre de crédits octroyés par ADVANS en 2024	136
	Montant des Crédits octroyés par ADVANS en 2024	554 245 401 FCFA
Solutions digitales	<p>De manière globale, en 2024, CARE Côte d'Ivoire a utilisé des solutions digitales innovantes pour ses activités de manière spécifique.</p> <p>REUNION D'EPARGNE ET INCLUSION FINANCIERE :</p> <p>*CARE déploie des solutions digitales (Dreamsave et Chomoka) visant favoriser la tenue des réunions avec une transparence des transactions et la connexion aux FSF (fournisseurs de services financiers) pour l'octroi de paiement sur la base de données remontées.</p> <p>PARTICIPATION AUX ACTIVITES DE CARE</p> <p>* CARE collabore avec les fintechs DJAMO et JULAYA pour le paiement des frais de participations aux activités de CARE dans la mise en œuvre de ses activités</p> <p>* Dans le cadre du projet PIF financé par la Banque Mondiale et exécuté par CARE, une collaboration MTN Money permet aux partenaires du projet de recevoir le financement de leurs activités via cette plateforme</p>	

Source : CARE International

Encadré 2: Etude relative à l'inclusion financière des AVEC

L'Agence de Promotion de l'Inclusion Financière (APIF-CI) en collaboration avec le Ministère de la Cohésion Nationale, de la Solidarité et de la Lutte contre la Pauvreté (MCNSLP) et CARE International, a lancé le 30 janvier 2024, le projet pilote de cartographie des AVEC dans la région de la NAWA, notamment à Méagui. L'atelier de restitution s'est tenu le jeudi 28 novembre 2024, à la salle de conférence de l'APIF et a rassemblé une trentaine d'acteurs clés dont la BCEAO, l'AFI, la DSFD, des fintechs, des EME, des ONG et des encadreurs communautaires.

Ce projet vise à répertorier tous les groupes d'épargne opérationnels à l'échelle nationale afin de mieux les encadrer et faciliter leur intégration dans le système financier formel, à travers des solutions adaptées à leurs besoins. Dans le cadre de ce projet, le Cabinet Angel Technology a été recruté à l'effet de réaliser une carte digitale à travers la collecte de données auprès des AVEC et des institutions financières du département de Méagui.

Les informations recueillies ont porté sur la localisation des populations, la proportion d'AVEC bancarisées, la présence et l'accessibilité des institutions financières, ainsi que la capacité d'épargne et les besoins de financement des groupements.

Les résultats révèlent des opportunités économiques importantes mais aussi des zones encore mal desservies, comme Gnamangui et Oupoyo, dépourvues d'institutions financières et d'infrastructures routières. Outil stratégique, cette cartographie permettra de valoriser le potentiel des AVEC pour les banques, les institutions de microfinance et les fintechs, tout en servant d'aide à la décision pour l'État dans le développement socio-économique régional.

L'analyse spatio-temporelle sur l'accessibilité des établissements financiers par les AVEC révèle que les AVEC situées à proximité de Méagui bénéficient d'un accès facilité aux banques et institutions de microfinance, avec des temps de trajet généralement inférieurs à 30 minutes. En revanche, celles des sous-préfectures périphériques comme Gnamangui et Oupoyo connaissent des délais d'accès plus longs, parfois supérieurs à une heure, en raison de l'éloignement géographique et du manque d'infrastructures routières adaptées.

Cette situation limite les AVEC isolées dans leur accès aux produits financiers sécurisés tels que les prêts et/ou dépôts, renforçant ainsi leur dépendance aux mécanismes internes d'épargne et de crédit. Toutefois, l'analyse met en évidence des opportunités de développement, notamment l'installation de points relais financiers (agences mobiles, kiosques) dans des localités stratégiques proches de Gnamangui et Oupoyo afin de réduire les inégalités d'accès.

Par ailleurs, la carte digitale permet d'identifier les zones à fort potentiel et orienter les interventions futures en matière d'inclusion financière. Ainsi, la répartition des AVEC par sous-préfecture a montré que Méagui se distingue par un nombre élevé d'associations (209) et un montant total d'épargne collectée supérieur à 6,3 millions de FCFA.

En revanche, les sous-préfectures de Gnamangui (179 AVEC) et d'Oupoyo (96 AVEC), bien qu'affichant également une présence significative d'associations, enregistrent des niveaux d'épargne et de prêts plus faibles, ce qui met en évidence la nécessité d'un renforcement de leurs capacités pour un meilleur accès aux services financiers.



2.1.6. Initiatives en faveur du financement du secteur agricole

Dans le cadre du projet intitulé «Promotion du Financement Agricole» (ProFinA), soutenu par un financement de la GIZ, l'APIF a collaboré avec le Ministère d'État, Ministère de l'Agriculture et du Développement Rural et des Productions vivrières pour optimiser l'offre de services financiers adaptés aux agriculteurs et aux

acteurs économiques des zones rurales. Cette initiative vise à renforcer l'accès au financement et à soutenir le développement durable des activités agricoles.

En 2024, le projet a mis l'accent sur le renforcement des capacités et le développement et/ou l'adaptation de produits et services financiers tant du côté de la demande (exploitants agricoles et entreprises) que de l'offre (institutions financières).

Le tableau ci-dessous résume la contribution du projet en termes d'inclusion financière en Côte d'Ivoire.

Tableau 5 : Contribution du projet ProFinA en termes d'inclusion financière

Indicateurs	Objectif global	Réalisé à fin décembre 2024	% (2024)	% (2023)
Du côté de la demande				
➤ 45 000 exploitants agricoles agro-industriels (dont 40 % de femmes et 35 % de jeunes) ont recours aux services financiers adaptés à des institutions financières soutenues par le programme	45 000	92 751	200 %	64%
➤ 8 000 exploitants agricoles et 100 chefs d'entreprises agro-industrielles (dont 50 % de femmes et 35 % de jeunes chacun) ont eu recours à au moins un service financier après avoir participé à une activité de développement des compétences	8 000	2 159	27 %	6%
➤ 13 000 exploitants agricoles et 150 chefs d'entreprises agro-industrielles dont 50 % de femmes et 35 % de jeunes, ont participé avec succès aux mesures de développement des compétences du programme (par exemple, examen final)	13 000	11798	90,5 %	27%
➤ 80 % des 13 000 exploitants agricoles et 60 % des 150 chefs d'entreprises agro-industrielles rurales qui ont participé avec succès à une mesure de développement des compétences, confirment l'amélioration de leurs compétences concernant les contenus d'apprentissage définis	7 800	5 098	65 %	29%
Du côté de l'offre				
Indicateurs	Objectif global	Réalisé à fin décembre 2024	% (2024)	% (2023)
➤ 80% des 7 institutions partenaires du secteur public et privé dans les secteurs agricole et financier confirment, sur la base de 2 exemples, que leur capacité à concevoir et utiliser des services financiers adaptés a été améliorée	7 (80%)	7	100%	100%
➤ Services financiers , dont 5 intégrant des applications numériques, ont été adaptés ou nouvellement développés en étroite collaboration avec les institutions financières sélectionnées	9	12	130%	130%
➤ Services financiers intégrant des applications numériques , ont été adaptés ou nouvellement développés en étroite collaboration avec les institutions financières sélectionnées	5	0	0%	0%

Source : GIZ-ProFinA



2.2. FINANCE NUMERIQUE

2.2.1. Initiatives des acteurs du secteur public

a- Étude pour la mise en place d'un bureau d'innovation des fintechs

Selon les résultats de l'étude diagnostique de l'économie numérique de la Côte d'Ivoire réalisée en 2019 par la Banque mondiale, la digitalisation des services financiers via la fintech a le potentiel de faire progresser significativement l'inclusion financière ; ceci à travers la diversification d'offres de produits et services financiers plus accessibles à la majorité de la population non bancarisée.

Malgré les progrès récents réalisés dans le secteur de la fintech avec la présence de plus d'une trentaine d'entreprises sur le plan national, la majorité de l'offre est concentrée sur les paiements et les transferts d'argent. Selon l'étude panoramique de l'écosystème de la fintech réalisée en 2020 par l'APIF en collaboration avec la Banque mondiale, près de 95% des solutions apportées par les fintechs ivoiriennes sont liées aux paiements numériques et aux solutions de transferts d'argent.

Ce constat révèle une faible diversification des modèles commerciaux et des prestations offertes par les fintechs avec pour conséquence la couverture très partielle de l'ensemble des besoins du marché.

Afin d'apporter une réponse aux défis identifiés, l'Agence de Promotion de l'Inclusion Financière de Côte d'Ivoire (APIF), a bénéficié de l'appui du Programme Pays de Renforcement des Capacités (PPRC) en vue de la réalisation d'une étude pour la mise en place d'un bureau d'innovation des Fintechs en Côte d'Ivoire.

Le bureau/laboratoire d'innovation, est une équipe pluridisciplinaire restreinte de

professionnels dédiés à l'encadrement des fintechs et à la promotion de l'innovation dans les services financiers numériques développés principalement par les startups. Sa création répond à la mise en œuvre du plan d'actions 2022-2024 du secteur de la fintech adopté par l'ensemble des parties prenantes lors de l'atelier organisé par l'APIF, avec l'appui du PPRC, les 21 et 22 octobre 2021 à l'espace CRRAE-UMOA, Abidjan-Plateau.





Dans le cadre de la réalisation de ce projet, le cabinet MicroSave Consulting (MSC) a été recruté avec pour mission de rencontrer les acteurs afin de définir un modèle économique pour un bureau d'innovation qui aura pour mission d'accompagner le secteur de la fintech.

Le lancement de l'étude pour la mise en place d'un bureau d'innovation dédié aux fintechs, s'est tenu le mardi 06 août 2024, au 20ème étage de l'Immeuble SCIAM, à Abidjan-Plateau.

Cette rencontre, qui a réuni une soixantaine de participants (représentants de l'État, organismes internationaux, incubateurs, fintechs et émetteurs de monnaie électronique), visait à présenter les enjeux et opportunités liés à la mise en place d'un laboratoire spécialisé pour les entreprises de finance technologique, en lien avec l'axe 2 de la Stratégie Nationale d'Inclusion Financière à savoir la promotion de la finance numérique.

Dans la continuité, un atelier de réflexion a été organisé le 10 décembre 2024 à Abidjan, avec pour objectif d'impliquer davantage

les différents acteurs de l'écosystème des fintechs à la conception d'un modèle économique viable garantissant le fonctionnement du bureau d'innovation et permettant de promouvoir l'inclusion financière en Côte d'Ivoire à travers l'innovation technologique dans les services financiers.

A l'issue des travaux, un rapport relatif au développement du modèle économique a été élaboré. Celui-ci définit les orientations stratégiques et les composantes nécessaires du Bureau, dont le modèle économique attendu vient répondre aux défis organisationnels, réglementaires et technologiques du secteur, tout en s'alignant sur les objectifs de la SNIF.

Parmi les priorités identifiées figurent le renforcement de la collaboration entre l'État et le secteur privé, l'élargissement des services financiers (paiements, crédits, assurances, épargne, investissements) ainsi que la mise en place de solutions innovantes en matière de cyber sécurité et de flexibilité des processus bancaires.



b- Enquête de suivi sur la Protection des Consommateurs des Services Financiers Numériques (SFN) en 2022 et 2024.

L'étude mondiale du CGAP réalisée en 2022 sur les risques pour les consommateurs de services financiers numériques (SFN) met en évidence la croissance rapide de la fraude et de l'utilisation abusive des données. Par ailleurs, les études récentes dans l'UEMOA montrent que près de 90 % des consommateurs de SFN ont été confrontés à une forme de risque en les utilisant et que près de 40 % d'entre eux ont perdu de l'argent à cette occasion.

Dans cet environnement de plus en plus complexe pour les consommateurs, une approche plus ambitieuse et holistique est nécessaire pour garantir que les écosystèmes de la finance numérique deviennent plus responsables face à l'innovation rapide.

Dans le cadre de ce projet, le CGAP met en œuvre le laboratoire pour la protection des consommateurs de SFN dans la région de l'UEMOA (le Lab), une initiative de recherche lancée en 2021 dont l'objectif général est de soutenir le développement d'un écosystème responsable pour la

fourniture de services financiers numériques (le crédit numérique, l'épargne, l'assurance et les services de paiement,...) dans la région.

Plus précisément, le Lab vise à (i) guider les régulateurs et superviseurs régionaux ainsi que les organismes nationaux dédiés à mieux analyser les risques des SFN, y compris les initiatives de crédit numérique, (ii) soutenir les principaux fournisseurs responsables à intégrer une culture centrée sur le client à travers toutes les étapes du cycle de vie de leurs produits de SFN, et (iii) faciliter la collaboration entre les régulateurs, les superviseurs, les fournisseurs et les consommateurs sur les SFN responsables.

Dans le cadre des activités du Lab, le CGAP, en partenariat avec l'Observatoire de la Qualité des Services Financiers (OQSF) et l'Agence pour la Promotion de l'Inclusion Financière (APIF), a mené une enquête de référence sur les risques liés aux services financiers numériques en Côte d'Ivoire en 2022, documentant l'expérience des utilisateurs, les défis et les risques auxquels ils sont confrontés lorsqu'ils utilisent les SFN.



Des enquêtes similaires ont été menées au Sénégal et au Burkina Faso. Les résultats ont été partagés avec les parties prenantes de l'écosystème SFN dans chaque pays, afin de favoriser la coopération dans la recherche de solutions pour atténuer les risques mis en évidence et les surveiller à long terme.

Deux ans après celle de 2022, une enquête de suivi est menée en 2024 par le CGAP, en partenariat avec l'Observatoire de la Qualité des Services Financiers (OQSF) et l'Agence pour la promotion de l'inclusion financière (APIF), afin de documenter l'évolution des paramètres clés sur les risques et les défis auxquels sont confrontés les utilisateurs des SFN.

La restitution de cette étude sur les risques liés à l'utilisation des Services Financiers Numériques (SFN) s'est tenue le 7 novembre 2024 à Abidjan, en présence de l'ensemble des acteurs de l'écosystème en Côte d'Ivoire.

Les résultats de cette étude réalisée en 2024, comparés à ceux de 2022 montrent une nette amélioration : la part d'utilisateurs exposés aux risques est passée de 95% à 67%, les pertes financières de 40% à 28% et les difficultés d'usage de 40% à 30%. Toutefois, les hommes (69%) et les urbains restent surreprésentés, même si l'utilisation progresse en zone rurale.

Le niveau d'éducation des utilisateurs a augmenté (75% en 2022 contre 82% en 2024), mais celui des femmes demeure inférieur à celui des hommes.

L'adoption des services a fortement progressé, notamment pour les dépôts et retraits de 84% à 97%, le paiement de factures de 29% à 44%, le paiement marchand de 9% à 22%, ainsi que l'usage des applications mobiles de 22% à 60% et des cartes QR code (31%).

En revanche, l'adoption des services digitaux traditionnels reste très faible :

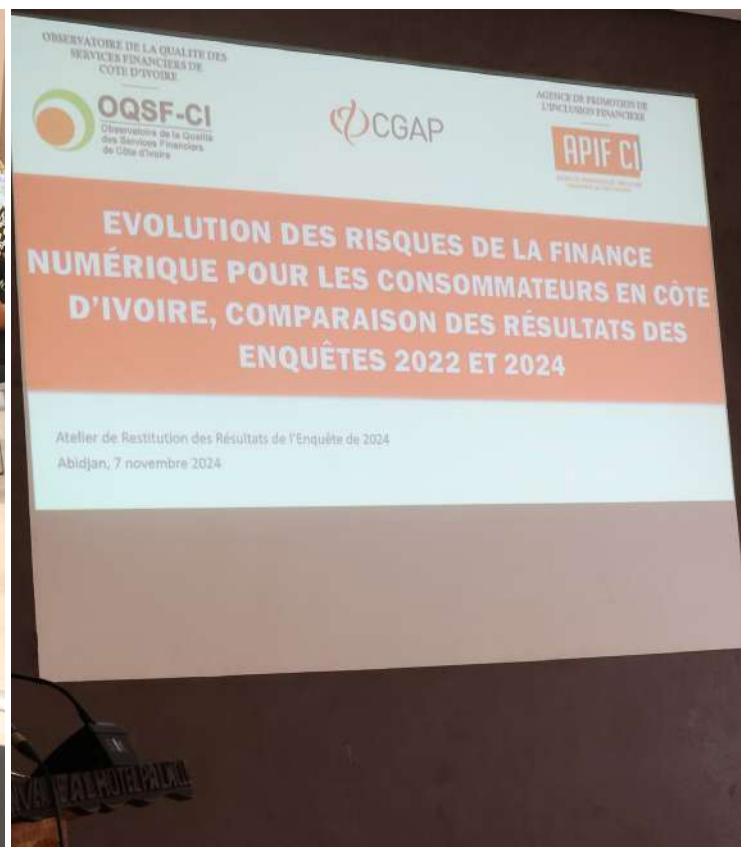
portefeuille électronique de 1% à 2%, assurance digitale (1%) et épargne/crédit digitaux quasi inexistants.

Par ailleurs, des progrès ont été réalisés sur la transparence et la compréhension des offres. De ce qui est de l'incompréhension, elle passe de 20% à 8%, la maîtrise des coûts (15% à 13%) et la disponibilité des fournisseurs pour traiter les plaintes (33% à 78%).

Les parties prenantes recommandent de renforcer la collaboration entre acteurs, d'intensifier l'éducation financière et la gestion des risques, de réduire les écarts de genre et de zones, et d'améliorer l'accessibilité aux services afin de renforcer l'inclusion financière.

Ces actions s'inscrivent dans les axes 2 et 3 de la Stratégie Nationale d'Inclusion Financière notamment la promotion de la finance numérique et la protection et éducation financière des clients.





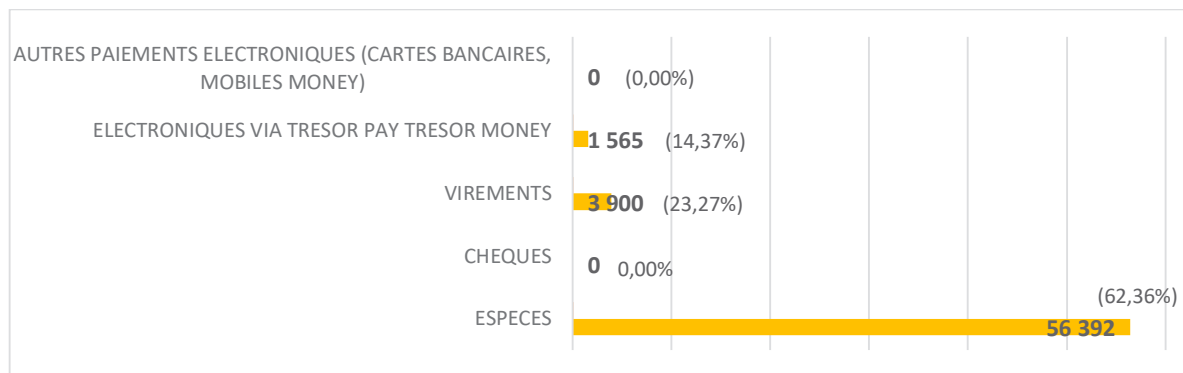
c- Transformation digitale des flux de recettes et dépenses

• TresorPay-TresorMoney

La plateforme TresorPay vise à dématérialiser les flux de dépenses et de recettes dans les guichets du Trésor Public tels que le paiement des bourses des étudiants, le paiement des frais de missions, le recouvrement des taxes. Quant à TresorMoney, il est le portefeuille électronique de paiement du Trésor Public adossé à la Banque des Dépôts du Trésor Public (ACCD). Opérationnalisée en 2020 et institutionnalisée par le Décret n°2024-272 du 08 mai 2024, cette plateforme vise à généraliser le recouvrement des recettes de l'État et le paiement des dépenses publiques.

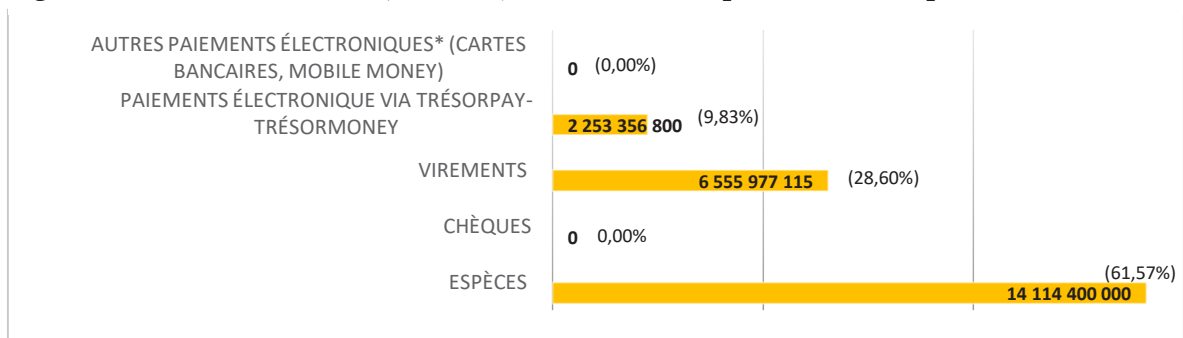
TresorPay-TresorMoney favorise l'inclusion financière en permettant à la population d'avoir un compte virtuel sur cette plateforme et aux usagers des services publics de réaliser leurs opérations financières avec le Trésor Public. L'opérationnalisation de la plateforme enregistre 475 024 comptes ouverts de janvier à fin octobre 2024 dont 284 189 comptes appartenant à des hommes soit 59,83% et 190 835 pour les femmes soit 40,17%. Relativement au paiement des bourses des étudiants, le nombre total de bénéficiaires des paiements via la plateforme TresorPay est de 10 158 à fin septembre 2024. Le montant des transactions s'élève à 2 253 356 800 FCFA.

Figure 3 : Nombre de bénéficiaires des bourses selon le mode de paiement à fin septembre 2024



Source : DGTCP /PGSP

Figure 4: Montant des bourses (en FCFA) selon le mode de paiement à fin septembre 2024



Source : DGTCP /PGSP

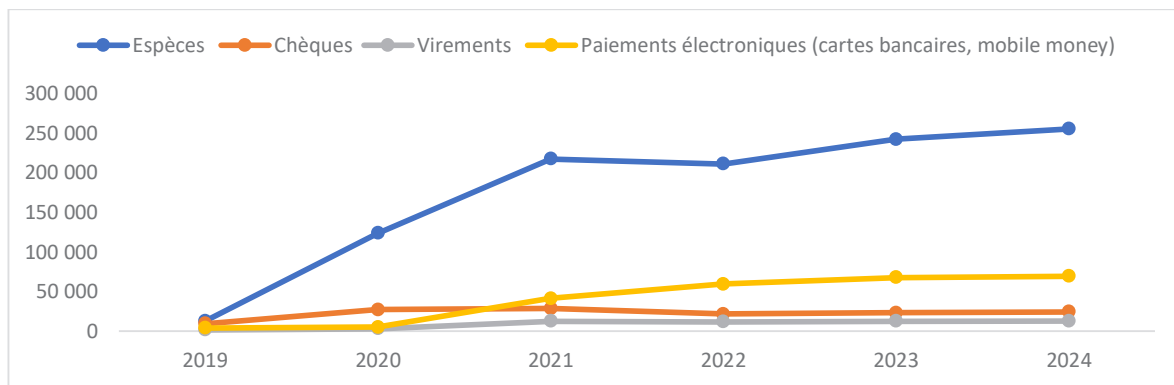
• **E-impôt**

Opérationnelle depuis 2017, la plateforme « e-impôts » facilite la collecte des impôts des contribuables par l'administration fiscale.

Sur la période 2019-2024, l'on note une progression à la hausse des contribuables ayant effectué le paiement des impôts. Ce nombre est passé de 27 279 en 2019 à 361 887 en 2024 soit un taux de croissance moyen de 67,71% par an sur la période. L'on note que sur la même période que les contribuables ont majoritairement recours aux espèces pour le règlement des impôts. (Figure 5).

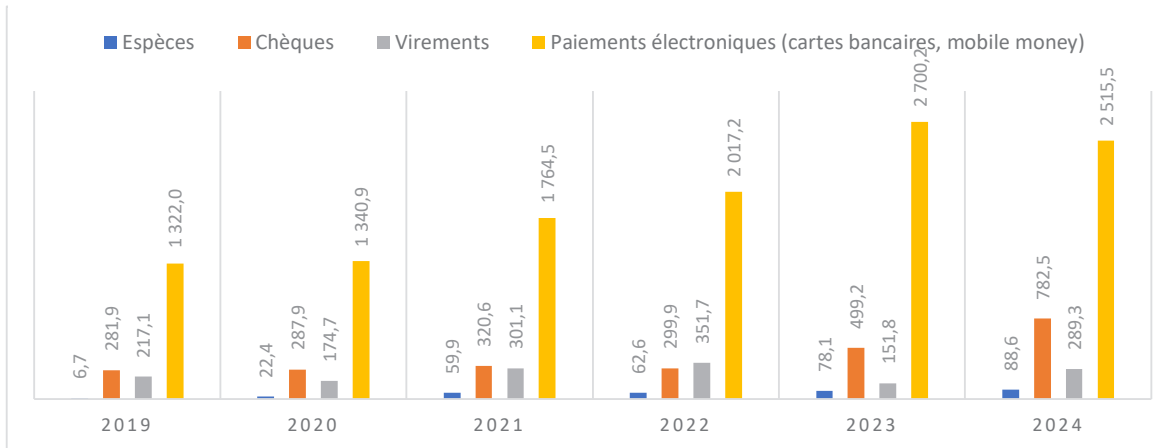
Cependant, si le recours aux espèces demeure le moyen de paiement le plus utilisé, les montants collectés via ce mode de paiement restent très faibles comparés aux montants collectés via les paiements électroniques (Figure 6).

Figure 5: Nombre de contribuables selon le mode de règlement



Sources : MFB /DGI/APIF

Figure 6 : Montants des paiements effectués (en milliards de FCFA) selon le mode de règlement



Source : MFB /DGI/APIF



2.2.2. Initiatives des acteurs du secteur privé



Plusieurs initiatives d'acteurs du secteur privé ont été menées dans le cadre des activités concourant à la promotion de l'inclusion financière en Côte d'Ivoire. Ces activités concernent la promotion ou le développement de produits et services financiers innovants à l'endroit de la population.

Le tableau ci-après fait une présentation de quelques initiatives et partenariats majeurs enregistrés au cours de l'année 2024.



Tableau 6: Quelques initiatives et partenariats majeurs

Structure	Produit/service	Description
	<p>Epargne, Prêt, Assurance</p>	<p>En 2024, la Banque NSIA a renforcé sa position dans la finance numérique en combinant innovation technologique et accessibilité, notamment grâce à 84 points d'accès aux services financiers formels et 121 DAB/GAB. Avec 526 624 comptes actifs pour 460 594 clients dont 98,2 % âgés de 15 ans et plus, la banque affiche une solidité à travers 1 701 milliards de dépôts et 1 562 milliards de crédits. Son équipe de 966 employés garantit un service de qualité et soutient l'innovation, notamment avec le lancement de "NSIA Banque Direct", une application de banque à distance.</p> <p>En outre, au titre des initiatives en faveur de la finance numérique, la banque en collaboration avec la CNPS a organisé, une session de formation et de sensibilisation clientèle sur la solution de règlement des cotisations sociales via son service de banque à distance NSIA Banque Direct Pro.</p>
	<p>Epargne, Prêt, Assurance, Monnaie électronique</p>	<p>La Bank of Africa propose une gamme diversifiée de produits et services adaptés aux besoins des particuliers et des entreprises. Ces offres sont constituées de produits d'assurance, d'épargne, de prêts et des packs variés selon les segments de clientèle pour les particuliers et les entreprises.</p> <p>Parmi ces offres à l'attention des particuliers, l'on note des avances sur bourses à l'attention des élèves et fonctionnaires en formation (INFAS, ENS, ENA, Ecole de Police, Ecole de gendarmerie, etc.), mais également des avances sur rappel à l'attention des nouveaux fonctionnaires. Pour les offres entreprises, on note le BOA leasing, une solution de Crédit-Bail mobilier destinée aux personnes morales et physiques pour l'acquisition de matériel à usage professionnel ou personnel.</p> <p>En outre, la banque innove avec des produits et services digitaux constitués de cartes bancaires, d'applications mobiles et services de banque en ligne via l'application « MyBOA » et « BOA Web ». Elle dispose entre autres des Terminaux de Paiements Électroniques (TPE) en vue de sécuriser les encaissements et réduire la manipulation du cash ainsi que les risques qui y sont associés ; des solutions pour dématérialiser et sécuriser les règlements des fournisseurs et des salariés (Bulk Payment/Julaya) ; des produits en approvisionnement en monnaie électronique destinés aux marchands mobiles money (Bank Agent/Mobile Money).</p>

Structure	Produit/service	Description
	<p align="center">Epargne et prêt digitaux</p>	<p>Lancée en Côte d'Ivoire depuis le 23 juillet 2020, en partenariat avec NSIA Banque, Orange Bank Africa est une banque digitale, accessible depuis tout type de téléphone mobile et à tout moment. Orange Bank Africa propose deux services : le prêt Tik Tak à partir de 5 000 FCFA et l'épargne Tik Tak à partir de 1 FCFA.</p> <p>Elle contribue au renforcement de l'inclusion financière en permettant aux clients bancarisés et non bancarisés de disposer d'un compte permettant de bénéficier des produits de prêt et d'épargne attractifs et disponibles instantanément. En 2022 uniquement, la banque a enregistré 361 817 comptes ouverts dont 250 911 hommes et 110 906 femmes. 192 113 parmi eux ont bénéficié d'un crédit dont 140 483 hommes et 51 630 femmes. Le volume de crédits digitaux est de 74 915 524 573 avec un taux de remboursement de 96,3%.</p> <p>En 2024, la plateforme enregistre 340 723 comptes ouverts, majoritairement détenus par des hommes (66%) contre (34%) par des femmes. Le nombre de bénéficiaires de crédits est de 340 444 clients actifs, dont 72% d'hommes et 28% de femmes. Le volume de crédits digitaux est de 1 368 564 opérations en termes de nombre de crédits décaissés correspondant à une valeur de 153 800 660 000 de FCFA, avec un taux de remboursement de 95%.</p>
	<p align="center">Cartes bancaires, Paiement digital</p>	<p>Afin de renforcer les paiements électroniques, plusieurs initiatives ont été menées par VISA, notamment : (i) En 2018, la signature d'une convention-cadre avec le ministère en charge des finances avec pour objectif la digitalisation des paiements publics, promotion des paiements électroniques dans plusieurs secteurs (agriculture, transport, éducation, services publics) ;</p> <p>(ii) En 2019, un appui à la Poste de CI pour la digitalisation de la plateforme e-commerce (sanlishop.ci) ; Campagnes d'éducation financière dans 22 villes à l'endroit des étudiants CAFOP, commerçants, enseignants, producteurs afin de transmettre les bases d'une gestion financière saine et renforcer la culture des paiements numériques ; Paiement numérique des bourses, salaires, indemnités via le Trésor ; (ii) En 2021, le projet « la carte de mission » en collaboration avec la BNI pour le paiement électronique via cartes prépayées VISA des frais de mission à l'étranger des fonctionnaires et agents de l'État ; des primes liées aux compétitions sportives internationales et bourses étudiants ; (iii) En 2023, la signature d'une Convention Visa – Ministère du Tourisme afin de développer le tourisme par les paiements digitaux (application mobile, carte « Sublime Côte d'Ivoire ») à l'endroit des Touristes, commerçants du secteur (PME/TPE, hôtels, restaurants) ;</p> <p>(iv) En 2024, le Partenariat Visa – Banque d'Abidjan (BDA), en vue de sensibiliser les clients bancaires (particuliers, PME) à l'utilisation des cartes Visa et des services de paiement mobile.</p>

2.3. EDUCATION FINANCIERE ET PROTECTION DES CLIENTS

2.3.1 Renforcement des capacités de formateurs en Education Financière



Dans le cadre de la mise en œuvre du Programme National d'Éducation Financière (PNEF 2020-2024), l'Agence de Promotion de l'Inclusion Financière (APIF-CI) a organisé des sessions de formation des formateurs en Éducation Financière, avec l'appui du Projet d'Amélioration de la Gouvernance pour la Délivrance des Services de base aux citoyens (PAGDS) et du Cabinet Horizon Performances.

Débutées en décembre 2023, dans l'optique de créer un réseau de maîtres-formateurs compétents, capables de former les populations cibles et de diffuser les notions et principes de l'éducation financière à l'échelle nationale, ces formations se sont achevées dans le mois d'octobre 2024, par la consolidation et l'évaluation des compétences pédagogiques

et andragogiques.

La première session de formation de décembre 2023, qui avait pour objectif principal de créer un pool de formateurs initiés aux fondamentaux de l'éducation financière, a été optimisée lors de la seconde session de formation organisée en octobre 2024.

La seconde phase de formation qui s'est déroulée sur la période du 29 au 30 octobre 2024, au 20ème étage de l'immeuble SCIAM, a permis la sélection de dix (10) maîtres formateurs, une meilleure maîtrise des modules d'éducation financière par ceux-ci, ainsi qu'un coaching renforcé portant sur les techniques d'animation et d'utilisation d'outils andragogiques.

Les maîtres formateurs ont été équipés à l'organisation de formations à partir des modules du Programme National d'Éducation Financière (PNEF) à l'endroit du public cible constitué des salariés, des populations rurales, des entrepreneurs et des jeunes.

Quant aux thématiques du PNEF abordées lors de ces sessions, celles-ci, ont porté notamment sur l'épargne, la gestion budgétaire, la dette, les produits et services financiers, la retraite, la planification et la budgétisation des dépenses.

L'accompagnement a permis de faire un point d'étape important dans le développement des Maîtres Formateurs. Grâce à une formation en présentiel bien structurée et à un coaching personnalisé, la plupart des participants ont amélioré leur capacité à concevoir et à animer des sessions d'éducation financière.



Les résultats suivants ont été observés :

- Compétence accrue des formateurs : Les Maîtres Formateurs ont consolidé leur compréhension des principes d'éducation financière et des méthodes pédagogiques.
- Amélioration des supports pédagogiques : Les outils pédagogiques créés ont été affinés au cours des présentations, et plusieurs participants ont adapté leurs supports en fonction des retours reçus.
- Préparation des formateurs à leur rôle futur : Chaque Maître Formateur est désormais mieux équipé pour animer une formation et pour coacher à leur tour d'autres formateurs.

Le dernier jour a été marqué par la remise des attestations de participation aux Maîtres Formateurs. Cela a symbolisé la conclusion de cette phase de la formation et un premier pas vers leur rôle de formateurs à leur tour.



2.3.2 Sensibilisation sur la gestion des finances personnelles

L'Agence de Promotion de l'Inclusion Financière (APIF-CI) en collaboration avec l'Alliance pour l'Inclusion Financière (AFI), a organisé une campagne de sensibilisation sur la gestion des finances personnelles au profit du personnel d'appui du Cabinet du Ministère des Finances et du Budget.

Dénommée « JE GÈRE MES FINANCES », cette campagne avait pour objectif de renforcer les capacités des agents dudit Ministère sur l'importance d'une bonne planification dans la gestion de leurs finances personnelles.

Au cours de ces sessions de sensibilisation et de formation qui se sont déroulées du 29 février au 21 mars 2024, les auditeurs ont pu bénéficier de techniques basiques susceptibles de concourir à une meilleure planification et à la constitution d'une épargne, tout en évitant les pièges liés aux risques de surendettement.

La séance d'ouverture de cette session a été présidée par le Chef de Cabinet, Monsieur Gondo DIOMANDE, représentant Monsieur le Ministre des Finances et du Budget, Monsieur Adama COULIBALY.

Elle s'est déroulée en présence de Monsieur Efoé KOUDADJEY, Directeur Adjoint du Bureau Régional Afrique et Moyen-Orient de l'Alliance pour l'Inclusion Financière (AFI), de Monsieur Patrice BROU Directeur par intérim de l'APIF et de la première vague des participants à la formation.

Au total, sept (07) sessions ont été organisées et animées à l'attention de 147 agents d'appui du Ministère des Finances et du Budget dont 46,3% de femmes, dans la salle Multimédia au 20ème étage de l'immeuble SCIAM. Monsieur Efoe KOUDADJEY et Monsieur Léonard ANGORATCHI, Responsable de projet à l'AFI ont conjointement animé ces sessions, appuyés techniquement par les équipes de l'APIF.



Le contenu du programme de la sensibilisation était axé sur :

- la présentation de l'AFI, son réseau et ses missions de soutiens aux politiques nationales d'inclusion financière ;
- l'importance de savoir gérer son argent ;
- la planification de ses dépenses et l'établissement ainsi que le respect de son budget ;
- les conseils pratiques pour bien gérer son budget et éviter le surendettement ;
- des cas pratiques ouvrant à des discussions et partage d'expériences avec les participants sur la thématique.

Au terme de la formation, l'évaluation des sessions a révélé un niveau de satisfaction général pour l'ensemble des participants :

- **97,9%** des participants ont trouvé que les contenus exposés étaient clairs et compréhensibles ;
- **89,4%** ont soutenu que les contenus étaient adaptés à leurs réalités ;
- **92,9%** ont indiqué avoir amélioré leurs connaissances ;
- **99,3%** ont mentionné que les formateurs maîtrisent leur sujet ;
- **96,5%** ont affirmé que les formateurs ont su expliquer les concepts dans un langage simple et compréhensible.





Par ailleurs, les participants ont déclaré à l'unanimité (100%) que l'objectif de la formation a été atteint.

Aussi, il a été suggéré d'élargir cette formation d'éducation financière aux autres agents du Cabinet et de l'instituer, en l'occurrence pour faire bénéficier les fonctionnaires et agents de l'Etat nouvellement affectés au Ministère des Finances et du Budget afin de leur permettre de gérer efficacement leurs revenus.



2.3.3 Campagne d'éducation financière des femmes entrepreneures

L'Agence de Promotion de l'Inclusion Financière de Côte d'Ivoire (APIF CI), en partenariat avec Wave Côte d'Ivoire, a mené une campagne de sensibilisation en éducation financière ainsi qu'une formation à l'utilisation des services financiers numériques à l'endroit de plus de mille (1 000) femmes entrepreneures dans les communes d'Abobo, Marcory, Port-Bouët, Treichville et Yopougon, du 16 au 19 décembre 2024. Les bénéficiaires de cette formation sont des femmes, membres de la fondation African Woman Initiative (AWI). L'objectif principal était une meilleure connaissance et un accompagnement ciblé des femmes entrepreneures, afin d'inscrire dans la durée l'amélioration de l'accès des femmes aux services financiers tels que l'épargne, le crédit, l'utilisation des outils digitaux et soutenir ainsi la croissance économique de leurs activités et leur stabilité financière.

Les objectifs immédiats étaient de prodiguer une meilleure connaissance des services financiers spécifiques que sont l'épargne et le crédit et, de promouvoir un usage utile et pratique des applications mobiles de paiements.

Pour l'atteinte desdits objectifs, les méthodologies de formations certifiées dont l'APIF et ses partenaires avaient précédemment bénéficié ont été mises en application à travers un cadre andragogique adapté.

Il convient de souligner l'engouement manifesté par les bénéficiaires issues des communes retenues, qui s'est traduit par la participation de 1 048 femmes aux sessions de formation. Ces sessions se sont respectivement déroulées dans la salle de la Mairie d'Abobo qui a accueilli 325

femmes, au Foyer des jeunes de Marcory avec 327 bénéficiaires, au Centre pilote de Port Bouët qui a mobilisé 192 auditrices, à la médiathèque de Treichville qui a reçu 104 femmes et à l'Institut de Formation et d'Éducation Féminine de Yopougon avec 100 femmes entrepreneures.

En outre, plus de 164 comptes marchands Wave ont été ouverts avec et résolution de divers problèmes d'utilisation.

En définitive, l'impact direct de la formation sur les capacités de gestion et d'utilisation des services financiers digitaux des participantes s'est traduit par le taux de satisfaction global de 98%.

Ce projet, fruit du partenariat entre l'APIF CI et Wave Côte d'Ivoire est un modèle d'engagement du secteur privé aux côtés du secteur public. Il marque une avancée dans la promotion de l'inclusion financière des femmes dans le cadre de la lutte contre les inégalités de genre.



2.4. REGLEMENTATION ET FISCALITE

2.4.1. Suppression du droit de timbre de quittance pour les dépôts de faibles sommes

Dans le cadre des mesures de soutien aux entreprises, l'Annexe fiscale 2024 en son article 17, propose la suppression du droit de timbre pour les dépôts de faibles sommes, notamment ceux inférieurs ou égaux à 5 000 francs CFA.

Cette mesure vient également pour renforcer l'inclusion financière des populations, notamment celles les plus vulnérables.

En effet, aux termes des dispositions de l'article 873-2° du Code Général des Impôts, les reçus constatant un dépôt d'espèces effectué dans un établissement de banque, une entreprise, un établissement financier et chez un courtier en valeurs mobilières ou à une caisse de crédit agricole, sont frappés d'un droit de timbre-quittance uniforme de 100 francs CFA.

Ainsi, tous les dépôts, quel que soit leur montant, effectués auprès des structures susvisées, sont soumis audit droit. L'application de ce droit uniforme aux dépôts de faibles montants pénalise les déposants généralement issus de populations socialement vulnérables, ce qui contrarie les efforts du Gouvernement dans sa politique d'inclusion financière et de lutte contre la pauvreté.

Afin de remédier à cette situation, il est proposé de supprimer le droit de timbre-quittance unique de 100 francs pour les dépôts inférieurs ou égaux à 5000 francs CFA.

2.4.2. Cadre réglementaire relatif aux fintechs de paiement

Dans le cadre du renforcement de la réglementation et de la supervision bancaire et financière, puis dans un contexte marqué par l'essor des fintechs et l'évolution rapide de la digitalisation des services financiers, la BCEAO a édicté le 23 janvier 2024 l'Instruction N°001-01-2024 relative aux services de paiement dans l'UMOA.

Ce texte vise à encadrer ces activités afin de :

- renforcer la protection des usagers, notamment en matière de tarification et de transparence de l'information ;
- favoriser le développement des FinTech de paiement ;
- promouvoir l'innovation technologique dans le secteur financier de l'Union.

Ce cadre réglementaire renforce également la prévention des risques liés à la fraude et à la cybersécurité, qui sont en constante augmentation dans un environnement de plus en plus digitalisé.

En harmonisant les pratiques dans l'ensemble des États membres de l'Union, ce texte contribue à promouvoir l'inclusion financière en favorisant un accès plus sûr aux services de paiement pour les populations.

**« PERFORMANCE DES SECTEURS
D'ACTIVITES ET EVOLUTION DES
INDICATEURS DE L'INCLUSION
FINANCIERE »**



III. PERFORMANCE DES SECTEURS D'ACTIVITES ET EVOLUTION DES

INDICATEURS DE L'INCLUSION FINANCIERE

3.1. PERFORMANCE DES SECTEURS D'ACTIVITES

3.1.1 Secteur des Emetteurs de Monnaie Electronique (EME)

L'écosystème des services financiers numériques en Côte d'Ivoire se caractérise, au 31 décembre 2024, par la présence de dix-neuf (19) structures d'émission de monnaie électronique¹. Ces structures, fournisseurs de services financiers numériques se répartissent en quatre (4) catégories selon le tableau ci-après :

Tableau 7 : Répartition des fournisseurs de services financiers numériques (au 31/12/2024)

Etablissements de Monnaie Electronique (3)	Systèmes Financiers Décentralisés (1)	Partenariats Banques/fintechs et Banques/Opérateurs de Télécommunication (14)	Trésor Public (1)
<ul style="list-style-type: none"> - Moov-Money CI (MM CI): MOOV MONEY - Orange Money CI/ ORANGE MONEY - Mtn Money Financial Services CI : MTN MOBILE MONEY/MoMo 	<ul style="list-style-type: none"> - Celpaid : CELPAID MONEY 	<ul style="list-style-type: none"> - UBA CI et WAVE : WAVE - UBA CI et SAMA MONEY SA: SAMA MONEY - Coris Bank International Côte d'Ivoire et CORIS HOLDING (Solution interne): Coris Money - BACI et WIZALL: WIZALL - BDA et KASH KASH: KASH KASH - BRM et XIKKA: XIKKA MONEY - ORABANK CI et WAVE: WAVE - BGFI Bank et DJAMO CI: Cartes prépayées BGFI CI-DJAMO - BSIC CI et COLOW SO: Cartes prépayées BSIC/COLOW SO - MANSABANK et DJOGONA : Cartes prépayées co-brandées MANSABANK-DJOGONA - ORANGE Banque (OBA) et OMCI & ICPS : Cartes prépayées co-brandées OBA-OMCI - AFRILAND et NanoBNK & Intelligentsia : SARA MONEY - ECOBANK CI et XPRESS : XPRESS - BNI et SYCA PAY : B. FREE 	<ul style="list-style-type: none"> - Banque du Trésor de Côte d'Ivoire : TRESOR MONEY

Source : BCEAO

¹ Les dernières données disponibles sur le secteur remontent à fin juin 2025 et l'on dénombre 20 EME

3.1.2. Secteur Bancaire

Au titre de l'année 2024, le paysage bancaire se compose de (28) banques en activités. Le réseau bancaire couvre l'ensemble du territoire à travers 765 agences fonctionnelles et 1200 distributeurs automatiques de billets (DAB) ou guichets automatiques de banque (GAB) opérationnels.

Tableau 8 : Indicateurs sur le secteur bancaire

Indicateurs synthétiques	Valeurs (Unité)		Variation relative 2024/2023
	2024	2023	
Indicateurs			
Nombre de banques en activité	28	28	-
Nombre d'agences, bureaux et points de vente	765	664	+15,2%
Nombre de DAB et GAB	1 200	951	+26,2%
Nombre de comptes	7 744 745	7 148 974	+8,3%
Nombre d'employés	10 927	10 309	+6,0%
Bilan	25 645	22 183	+15,6%

Source : BCEAO, Rapport commission bancaire 2024

Par rapport à l'année précédente, l'on enregistre une extension du nombre d'agences, bureaux et points de vente, des GAB et DAB. Le nombre d'agences dénombré à travers le pays a connu une hausse (+27%), ainsi que l'implantation des points de service monétique qui s'est renforcée avec l'acquisition ou la mise en état de 249 DAB/GAB.

Sur la période, il a été dénombré 7 744 745 comptes ouverts. Le taux de bancarisation est estimé à 30,37% ² en 2024 contre 31,2% à fin 2023. Le secteur bancaire enregistre une activité en hausse de 24% avec un total bilan qui s'élève à 25 645 milliards FCFA contre à 22 183 milliards FCFA en 2023.

Tableau 9: Classement des banques selon la taille du bilan au 31 décembre 2024

CLASSEMENT GENERAL					
RAN	BANQUES	RANG	BANQUES	RANG	BANQUES
1	SGCI	11	BBG	21	GTRUST BANK
2	NSIA	12	UBA	22	STANBIC
3	BNI	13	ORABANK	23	VERSUS BANK
4	BACI	14	BDU	24	AFRILAND FIRST
5	ECOBANK	15	BSIC	25	ORANGE BANK
6	SIB	16	AFG BANK	26	BHCI
7	BOA	17	MANSA	27	BMS
8	CORIS BANK	18	BDA	28	BRM
9	BGFIBank	19	CITIBANK		
10	BICICI	20	SCB		

Source : BCEAO, Rapport commission bancaire 2024

² Données provisoires BCEAO

3.1.3. Secteur de la microfinance

Le paysage de la microfinance en Côte d'Ivoire enregistre au 31 décembre 2024 quarante-cinq (45) institutions agréées (hors caisses affiliées).

Ce secteur se caractérise par la présence de quatre cent quatre-vingt-sept (487) points de services repartis sur le territoire national, avec un nombre de membres ou clients évalué à 2,47 millions à fin 2024 contre 2,25 millions à fin 2023, soit une hausse de 9,82 %. Cette clientèle est composée de 62% d'hommes, de 32% de femmes et de 6% de personnes morales.

L'encours des dépôts des institutions de microfinance enregistre une hausse de 4,3%, avec un montant de 619,7 milliards de FCFA à fin décembre 2024 contre 594 milliards de FCFA à fin 2023. L'épargne moyenne connaît une hausse de 3,96 % et s'établit à 250 602 FCFA à fin décembre 2024 contre 241 067 FCFA à fin 2023.

L'encours de crédit de l'ensemble des SFD est évalué à 610,4 milliards FCFA à fin décembre 2024 contre 603,6 milliards de FCFA à fin 2023, soit une hausse de 1,13%.

3.1.4. Secteur de la micro assurance

La microassurance est mise en place pour les populations à faibles revenus, n'ayant pas accès à des assurances traditionnelles. Elle favorise l'inclusion financière de ces derniers, en mettant à leur disposition des produits financiers adaptés.

A fin 2024, cinq (5) sociétés d'assurance ont obtenu une extension de leur agrément à l'exercice de la microassurance. Il s'agit de :

- Atlantique Assurances Côte d'Ivoire ;
- AXA Assurances Côte d'Ivoire ;
- SanlamAllianz Côte d'Ivoire Assurances ;
- SanlamAllianz Côte d'Ivoire Assurances Vie ;
- SUNU Assurances Vie Côte d'Ivoire.

Sur la base des statistiques produites par les compagnies d'assurance visées ci-dessus, on enregistre 997 926 bénéficiaires de produits de microassurance, répartis comme suit :

Tableau 10 : Bénéficiaires de contrats de microassurance par société

N°	Société d'assurances	Bénéficiaires de contrats			
		2021	2022	2023	2024
1	ALLIANZ Côte d'Ivoire Assurances Vie	252 521	270 215	243 524	387 594
2	ALLIANZ Côte d'Ivoire Assurances	-	-	1 568	44 461
3	ATLANTIQUE Assurances Côte d'Ivoire	2 130	-	8 687	39 345
4	AXA Assurances Côte d'Ivoire	13 737	13 665	1 088	2 420
5	SUNU Assurances Vie Côte d'Ivoire	241 036	414 892	87 853	524 106
6	NSIA Vie Assurances Côte d'Ivoire	-	81 417	-	-
TOTAL		509 430	780 189	342 465	997 926

Source : Direction des Assurances

3.2 EVOLUTION DES INDICATEURS DE L'INCLUSION FINANCIERE

Dans le cadre du suivi de la Stratégie Nationale d'Inclusion Financière, la Côte d'Ivoire a retenu trois principales dimensions de l'inclusion financière assorti d'indicateurs à savoir l'accès, l'utilisation et la qualité. Dans le cadre de cette rubrique nous analyserons quelques indicateurs liés à ces principales dimensions.

3.2.1 Accès aux produits et services financiers

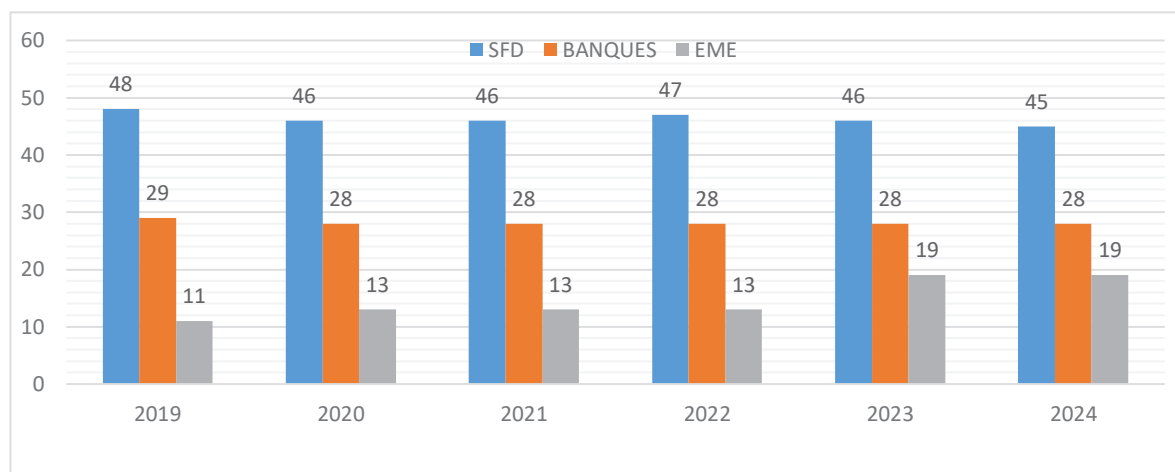
La dimension accès est appréhendée à travers l'expansion du nombre de fournisseurs de services financiers et de l'étendue de leurs réseaux de points de services.

a) Le nombre de fournisseurs de services financiers agréés

Le nombre de fournisseurs de services financiers agréés (Banques, SFD, EME) enregistre sur la période 2019-2024 une hausse de quatre (04) points, correspondant à quatre-vingt-douze (92) en 2024 contre quatre-vingt-huit (88) fournisseurs de services financiers agréés en 2019.

Cette évolution est due principalement au secteur de l'émission de la monnaie électronique qui a enregistré une hausse de (08) points, faisant passer le nombre d'EME de onze (11) en 2019 à dix-neuf (19) à fin 2024.

Figure 7 : Nombre de fournisseurs de services financiers par type sur la période 2019-2024



Source : APIF / DSFD/ BCEAO



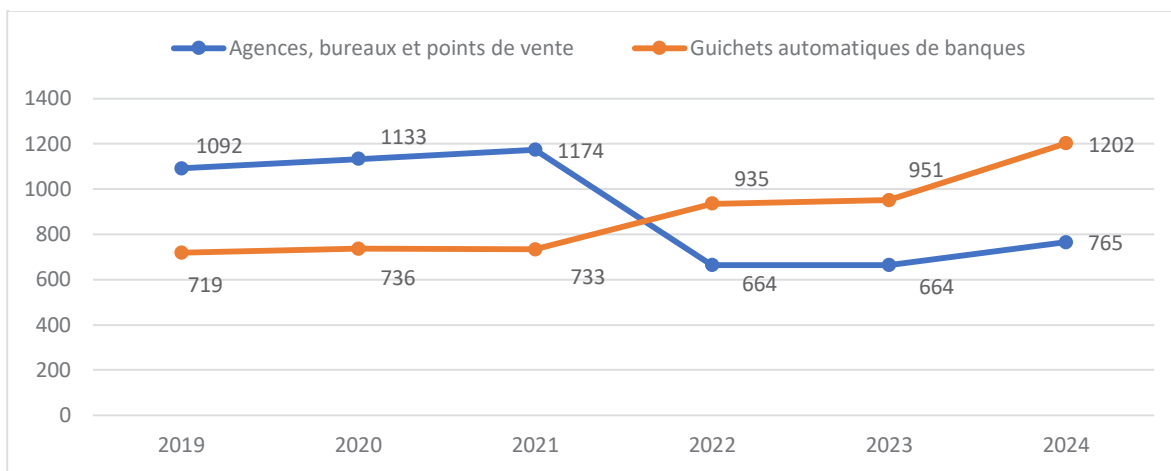
b) Le nombre de points d'accès aux services financiers

• Secteur de la Banque

Le nombre d'agences, bureaux et points de vente a connu une progression de 2019 à 2021, puis une régression sur la période 2022-2023, avant de connaître une légère reprise en 2024, sans toutefois retrouver leur niveau initial. À l'inverse, celui des Guichets Automatiques de Banque (GAB) a connu une croissance régulière et importante sur toute la période, passant de 719 guichets en 2019 à 1202 en 2024.

Cette dynamique illustre une adaptation du secteur bancaire vers des canaux plus dématérialisés, favorisant une inclusion financière accrue en élargissant l'accès via les GAB tout en réduisant la dépendance aux agences traditionnelles.

Figure 8 : Nombre de points d'accès aux services financiers bancaires

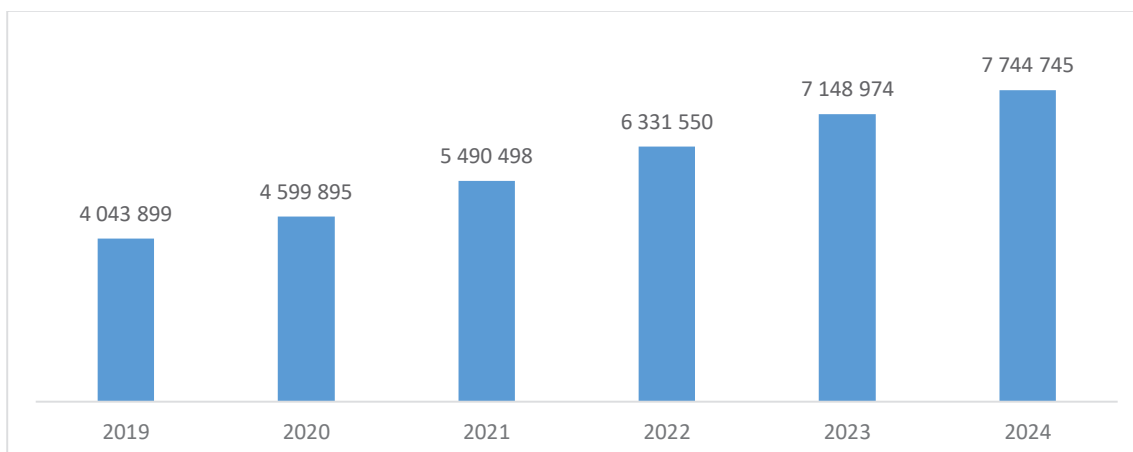


Source : APIF /CB /BCEAO

Sur la même période le nombre de comptes bancaires ouverts par les particuliers et les personnes morales n'a cessé de croître, passant de plus de 4,04 millions de comptes en 2019 à plus de 7,74 millions de comptes en 2024, soit près du double.

Cette forte évolution traduit une **dynamique de l'inclusion financière** au niveau de la bancarisation des personnes morales et des particuliers en Côte d'Ivoire.

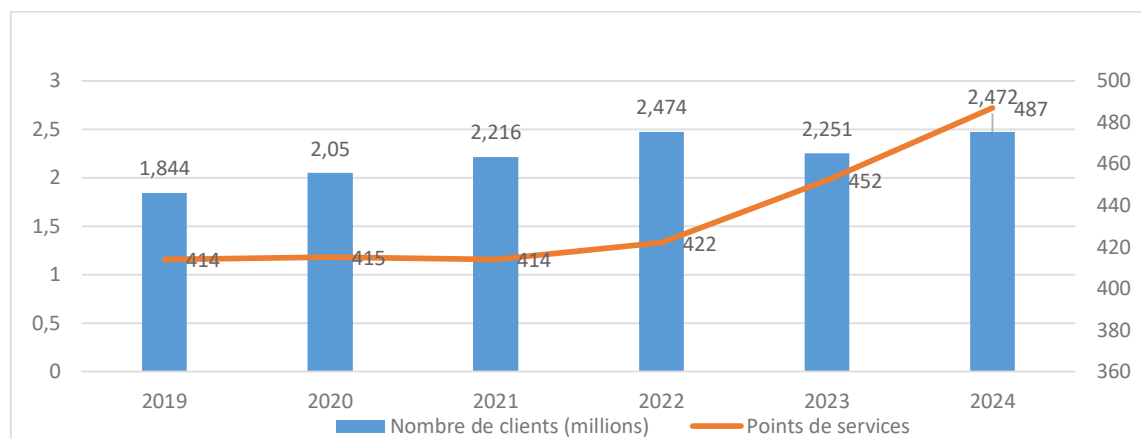
Figure 9 : Evolution des comptes bancaires



Source : APIF /CB/BCEAO

- Secteur de la Microfinance

Figure 10 : Evolution du nombre de clients et points de services des SFD



Source : APIF /DSFD

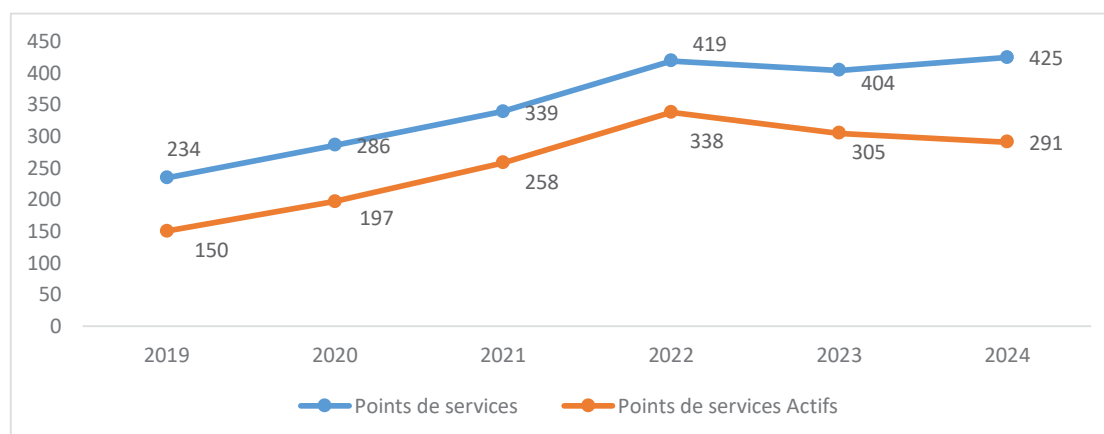
Le nombre de points de services des SFD est resté relativement constant à 414 de 2019 à 2021. Cette stagnation des points de service SFD s’est accompagnée d’une clientèle en hausse, qui est passée de 1,844 million à 2,216 millions.

Cependant, de 2021 à 2024, le nombre de points de service a connu une hausse, passant de 414 à 487, équivalent à 73 points de service de plus. A contrario, le nombre de clients quant à lui a connu une baisse sur la même période.

Ces évolutions traduisent l’impact des politiques de réorganisation et d’assainissement du secteur, qui visent à améliorer la couverture tout en renforçant la confiance des clients.

- Secteur du Mobile Money

Figure 11 : Evolution du nombre de points de services de Mobile Money (en milliers)

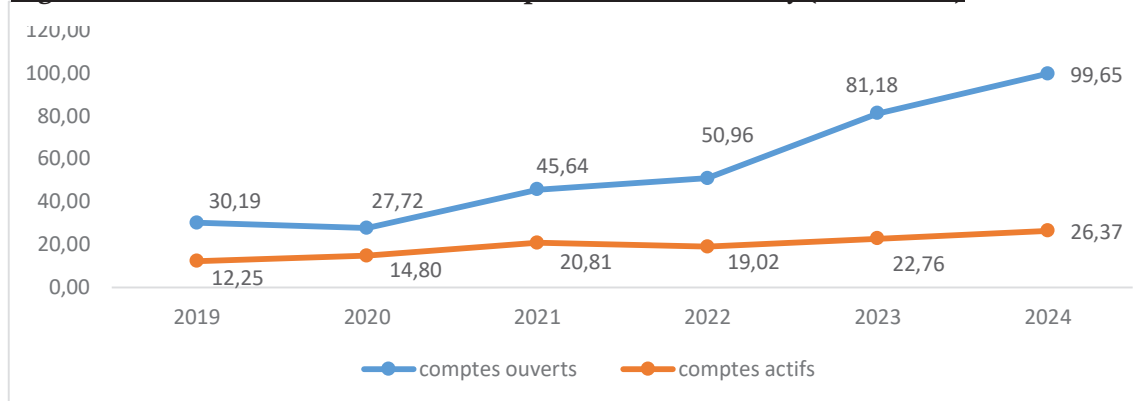


Source : APIF /CB /BCEAO

Entre 2019 et 2022, le nombre de points de service a connu une progression régulière. Toutefois, en 2023, une baisse est observée, passant de 419 à 404. En 2024, la tendance s’inverse avec une hausse atteignant 425 points de service. Cependant, le nombre de points de service actifs enregistre une diminution progressive sur la période 2022-2024, traduisant une fragilité dans le maintien de l’activité effective malgré l’augmentation du nombre total

de points installés. Cette situation est due en partie par la concurrence causée par l'entrée de nouveaux acteurs sur le marché, avec par ricochet, la réduction des coûts des transactions et des marges bénéficiaires des opérateurs Mobile Money.

Figure 12 : Evolution du nombre des comptes de Mobile Money (en millions)

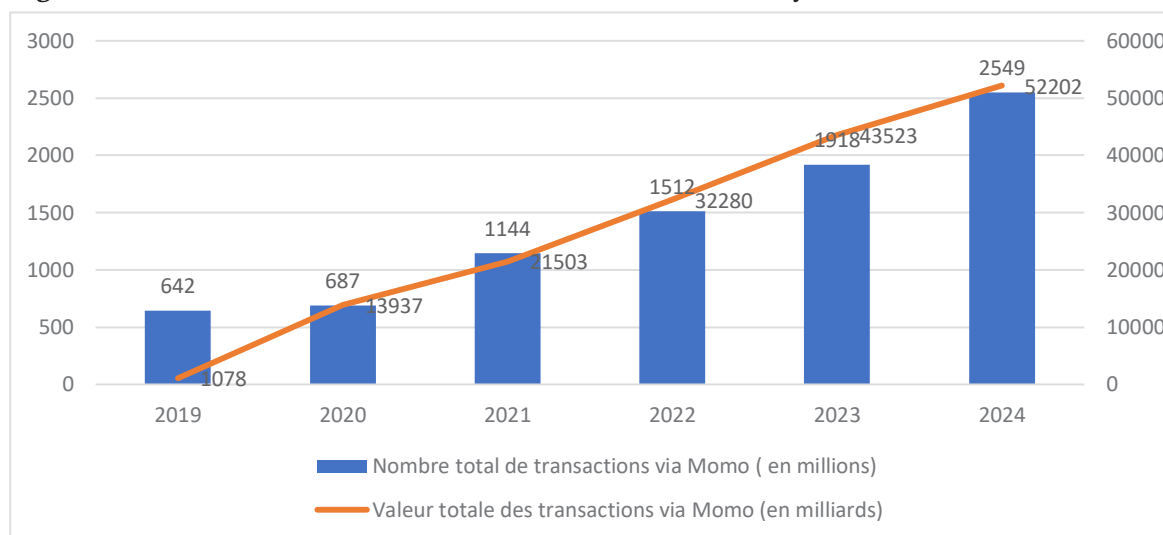


Source : APIF /BCEAO

Le nombre de comptes ouverts a connu une progression remarquable sur la période 2019-2024 ; en témoigne, le nombre de comptes qui est passé de 12,25 millions en 2019 pour atteindre 99,65 millions en 2024, soit plus du triple. Toutefois, l'on constate que de nombreux comptes de monnaie électronique restent encore inactifs.

3.2.2 Utilisation des produits et services financiers

Figure 13 : Volume et valeur des transactions via Mobile Money



Source : APIF /CB /BCEAO

Le nombre de transactions via Mobile Money, ainsi que les montants correspondants connaissent **une hausse continue** sur la période 2019-2024.

Les transactions sont passées de 642 millions en 2019 équivalent à un montant total de 10,78 mille milliards de FCFA à 2549 millions de transactions en 2024 correspondant à un montant total de 52,202 mille milliards de transactions.

Cette importante progression traduit un **fort intérêt et une adoption croissante** des transactions via le canal du mobile money au fil des années.

3.2.3 Qualité des services financiers

L'indicateur retenu pour l'analyse de la qualité des services financiers est le nombre de plaintes enregistrées pour l'ensemble des services financiers. Les données relatives à cet indicateur sont collectées par l'OQSF via sa plateforme de gestion des plaintes.

a) Les principales sources de plaintes

En 2024, les comptes courants, les cartes bancaires, les prêts, les comptes épargne et les sinistres non réglés ont concentré 89,70% des services dont les consommateurs se sont plaints contre 92,3% en 2023. Les plaintes les plus récurrentes pour l'année 2024 concernent celles sur les comptes courants (34,6%), suivies des plaintes sur les cartes bancaires (19,2%), les prêts (12,80%), les comptes épargne (12,8%) et les sinistres non réglés (10,30%).

Tableau 11 : Principales sources de plaintes

Produits et services	2024		2023		Variation 2024/2023
	Nombre	Pour. (%)	Nombre	Pour. (%)	Nombre
Compte courant	54	34,60%	126	46,30%	-72
Carte bancaire	30	19,20%	58	21,30%	-28
Prêt	20	12,80%	38	14,00%	-18
Compte épargne	20	12,80%	3	1,10%	17
Sinistre non réglé	16	10,30%	26	9,60%	-10
Règlement de prime	10	6,40%	0	0,00%	10
Virement électronique	6	3,80%	2	0,70%	4
Paiement de chèque	0	0,00%	0	0,00%	0
Autres	0	0,00%	19	7,00%	-19
Total	156	100,00%	272	100,00%	-116

Source : APIF / OQSF-CI

Les plaintes liées aux **comptes courants, cartes bancaires, prêts et sinistres non réglés** ont enregistré une **baisse en 2024 par rapport à 2023**. Les diminutions les plus importantes concernent les **comptes courants, cartes bancaires et prêts**, ce qui traduit une amélioration des prestations fournies **sur ces produits bancaires**.

En revanche, les plaintes concernant les **comptes épargne, les règlements de primes, les virements électroniques** ont connu une **progression sur la même période**. Autrement dit, de **nouvelles sources d'insatisfaction apparaissent** autour de ces produits, ce qui reflète à la fois l'évolution des usages et de nouvelles attentes de la clientèle.

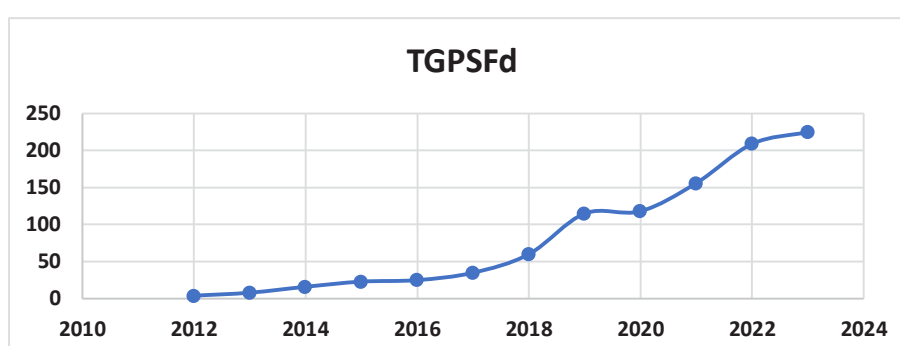
3.3 ANALYSE COMPLEMENTAIRE DU COTÉ DE L'OFFRE

Des indicateurs d'analyses complémentaires issues des données collectées du côté de l'offre, présentés selon l'accès, l'utilisation des services financiers et produites par la BCEAO sont exposés ci-après.

3.3.1 Accès aux produits et services financiers

- **Taux global de pénétration démographique des services financiers (TGPSFd)**

Le taux global de pénétration démographique des services financiers (TGPSFd) qui mesure la proximité des services financiers vis-à-vis des populations a connu une évolution en lien avec l'expansion du nombre de points de services de monnaie électronique. Cet indicateur est passé de 4 points de services pour 10 000 adultes en 2012 à 225 points de service pour 10 000 adultes en 2023.

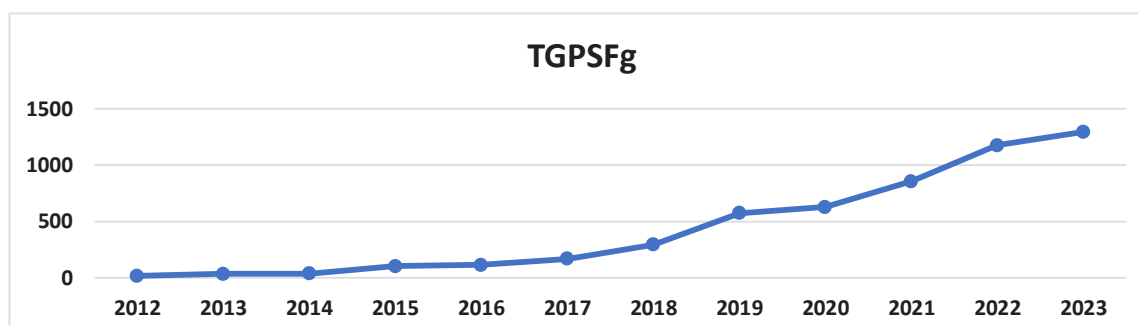


	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
TGPSFd	4	8	16	23	25	35	60	115	118	156	209	225

Source : BCEAO / APIF.

- **Taux global de pénétration géographique des services financiers (TGPSFg)**

Le taux global de pénétration géographique des services financiers (TGPSFg) qui évalue le nombre de points de services disponibles sur une superficie de 1 000 km^2 est passé de 17 points de services sur 1000 km^2 en 2012 à 1295 points de services sur 1000 km^2 en 2023.



	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
TGPSFg	17	35	37	102	115	168	293	574	628	856	1176	1295

Source : BCEAO / APIF.

3.3.2. Utilisation des produits et services financiers

- **Taux de bancarisation strict (TBS)**

Le taux de bancarisation strict (TBS) qui évalue le pourcentage de la population adulte titulaire de comptes dans les banques, les services postaux, les caisses nationales d'épargne et le Trésor, est passé de 16,46% en 2012 à 31,23% en 2023.

	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
TBS (%)	16,46	16,51	15,62	15,83	17,19	17,24	17,79	19,08	20,47	26,16	29,51	31,23

Source : BCEAO

- **Taux d'utilisation des services de microfinance (TUSM)**

Le taux d'utilisation des services de microfinance (TUSM) qui évalue le pourcentage de la population adulte titulaire de comptes dans les institutions de microfinance est passé de 7,62% en 2017 à 12,42% en 2023.

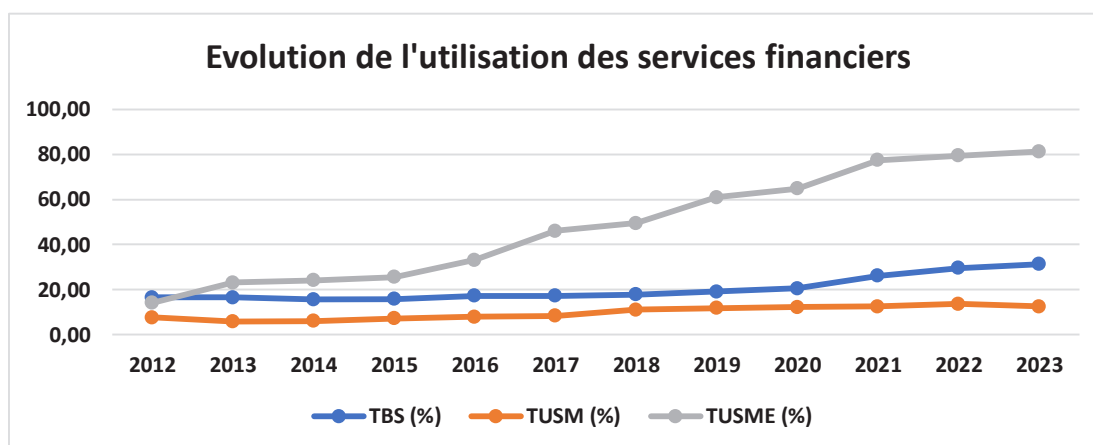
	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
TUSM (%)	7,62	5,77	6,00	7,21	7,92	8,26	10,99	11,72	12,11	12,51	13,65	12,42

Source : BCEAO

- **Taux d'utilisation des services de la monnaie électronique (TUSME)**

Le taux d'utilisation des services de la monnaie électronique (TUSME) qui évalue le pourcentage de la population adulte titulaire de comptes de monnaie électronique actifs auprès des EME, des banques émettrices de monnaie électronique et d'autres institutions financières est passé de 46,02% en 2017 à 81,33% en 2023.

	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
TUSME (%)	14,09	23,08	24,09	25,51	33,10	46,02	49,48	61,04	64,92	77,42	79,47	81,33



Source : BCEAO / APIF



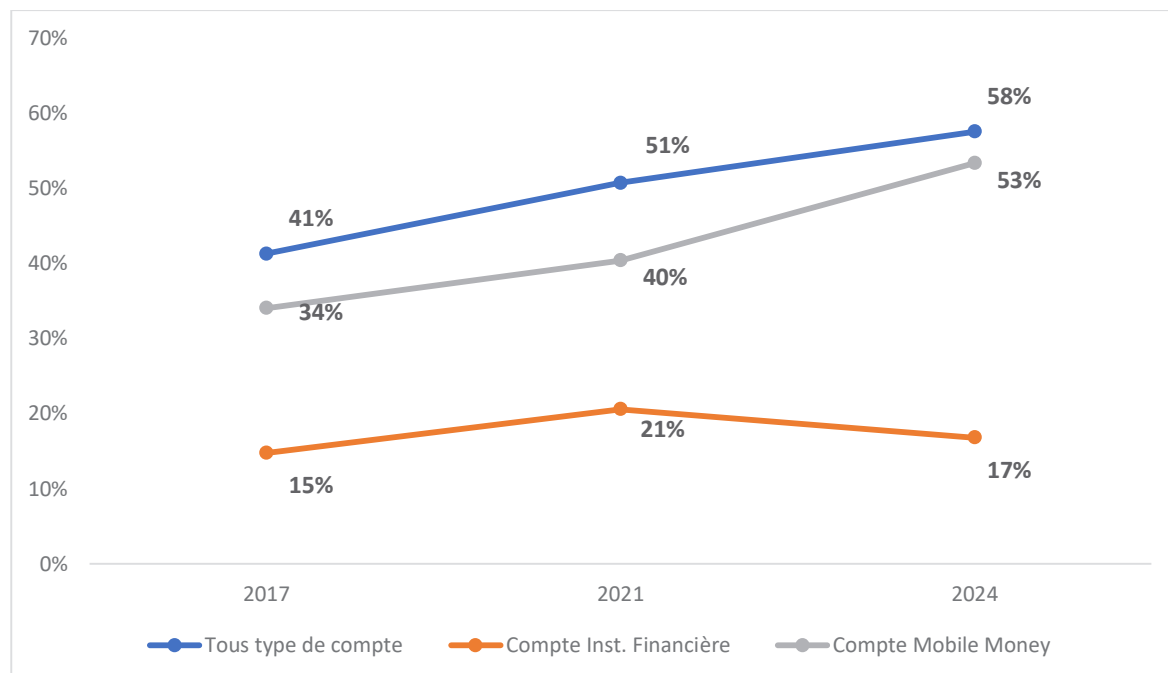
3.4. INCLUSION FINANCIERE DU COTE DE LA DEMANDE

3.4.1. Taux d'inclusion financière

Dans le cadre de la SNIF 2019-2024, la situation de l'inclusion financière en Côte d'Ivoire est évaluée sur la base des enquêtes du Global Findex de la Banque mondiale.

En 2024, le taux d'inclusion financière en Côte d'Ivoire se situe à 58% contre 51% en 2021, soit une progression de sept (7) points de pourcentage.

Figure 14 : Evolution du taux d'inclusion financière



Source : APIF /Global findex

L'inclusion financière, mesurée par la détention de tous types de comptes, a connu une progression notable au cours de la période 2017-2024. Le taux est passé de 41 % en 2017 à 58 % en 2024, soit une progression de 17 points de pourcentage.

Une tendance similaire s'observe pour les comptes Mobile Money, dont le taux est passé de 34 % à 53 %, soit un gain de 19 points sur la période. Cette progression illustre le rôle déterminant du Mobile Money en tant que principal moteur de l'inclusion financière en Côte d'Ivoire.

En revanche, pour les comptes détenus dans les institutions financières (banques et SFD), la tendance apparaît moins dynamique.

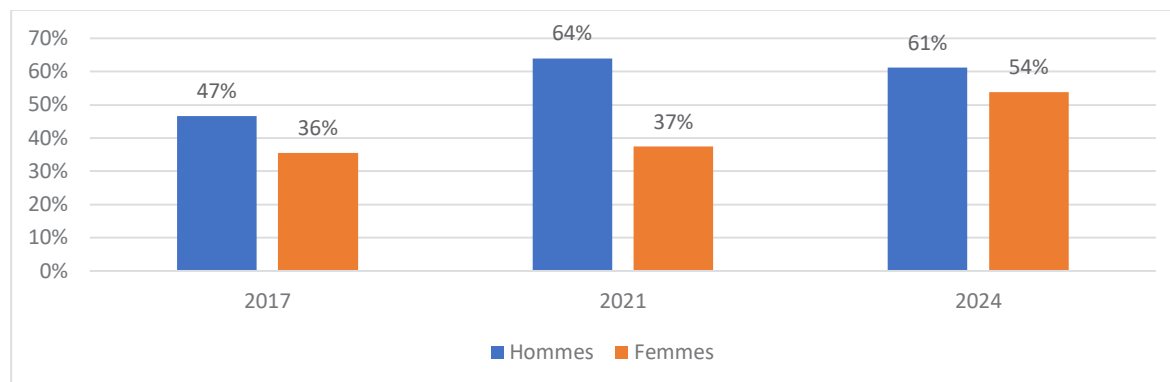
Une légère progression est enregistrée en 2021, suivie d'une baisse en 2024, soit une progression de 2 points sur la période 2017-2024.

Cette évolution, caractérisée par une progression lente et irrégulière, révèle non seulement les limites persistantes d'accès aux services bancaires, mais souligne aussi la nécessité d'innover et de simplifier l'offre bancaire traditionnelle.

3.4.2. Taux d'inclusion financière selon le genre

L'écart relatif à l'inclusion financière selon le genre s'est réduit. En effet, le taux d'inclusion financière chez les femmes a connu une progression passant de 37% en 2021 à 54% en 2024, tandis qu'une régression est observée chez les hommes passant de 64% en 2021 à 61% en 2024.

Figure 15 : Evolution du taux d'inclusion financière selon le genre



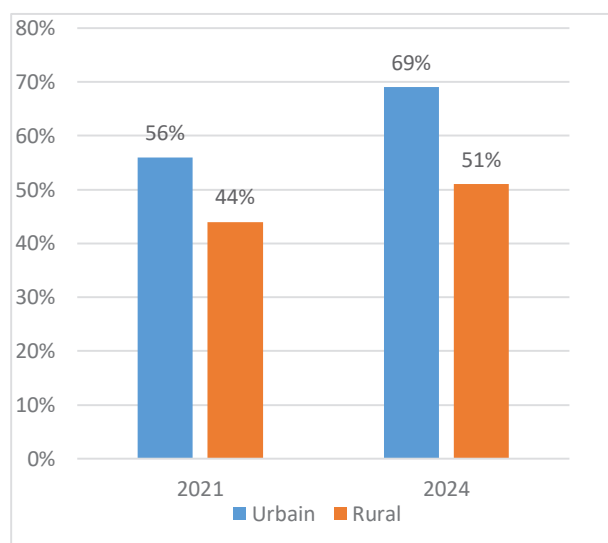
Source : APIF /Global index

Les hommes ont été plus inclus initialement, mais les femmes connaissent une progression rapide et récente (+17 points entre 2021 et 2024 pour les femmes, contre une légère baisse de 3 points entre 2021 et 2024 pour les hommes). Les politiques et programmes ciblant l'inclusion financière des femmes semblent efficaces après 2021 (microfinance, services mobiles, programmes d'autonomisation). Pour atteindre une inclusion financière équitable, il faut maintenir et renforcer les initiatives pour les femmes, notamment dans le digital banking et la microfinance.

3.4.3. Taux d'inclusion financière selon la zone

Le taux d'inclusion financière en zone rurale se situe à 51% contre 69% en zone urbaine en 2024, d'où l'existence d'un écart à réduire entre les deux zones.

Figure 16 : le taux d'inclusion financière selon la zone



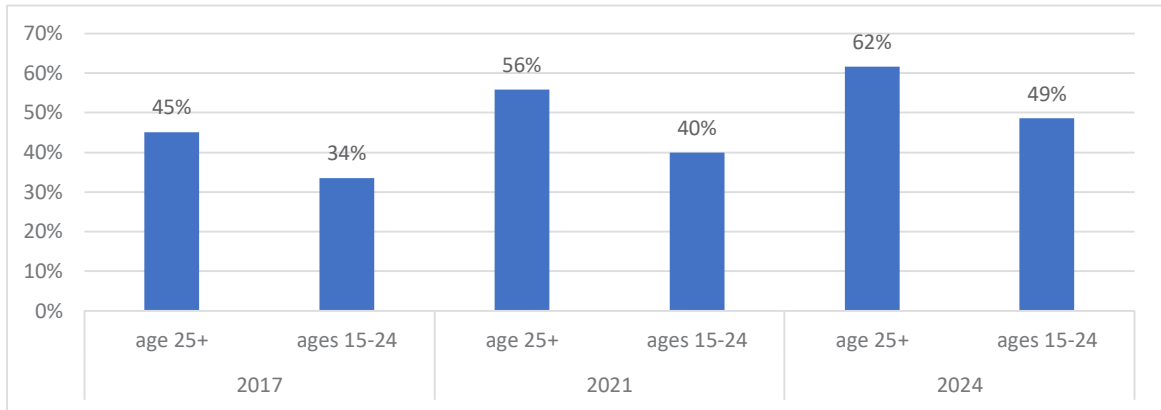
Le milieu rural reste défavorisé, malgré une progression (+7 points). L'écart s'est creusé (12 points en 2021, 18 points en 2024), malgré la progression globale. Les efforts futurs doivent cibler (i) l'extension des services financiers numériques et mobiles en zones rurales (ii) la formation et la sensibilisation aux produits financiers adaptés aux populations rurales. Sans intervention ciblée, l'écart rural-urbain risque de continuer à se creuser, compromettant une inclusion financière équitable.

Source : APIF /Global index

3.4.4. Taux d'inclusion financière selon la tranche d'âge

Le taux d'inclusion financière augmente pour toutes les tranches d'âge entre 2017 et 2024. Les adultes de 25 ans et plus restent plus inclus que les jeunes (15-24 ans), mais l'écart diminue légèrement avec le temps.

Figure 17 : Evolution du taux d'inclusion financière selon la tranche d'âge



Source : APIF /Global findex

L'écart fluctue mais reste notable (16 points en 2021 et 13 points en 2024). Les jeunes rattrapent progressivement, mais les adultes conservent un avantage en matière d'inclusion financière. Les politiques de promotion de l'inclusion financière auprès des jeunes semblent porter leurs fruits, mais un écart générationnel subsiste. Les efforts futurs devraient cibler la réduction de cet écart et le renforcement de l'inclusion financière des jeunes par les solutions numériques.

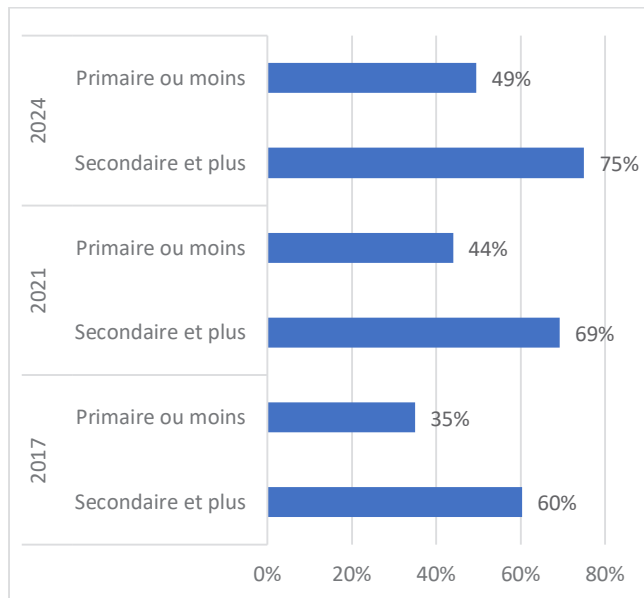




3.4.5. Taux d'inclusion financière selon le niveau d'études

Le taux d'inclusion financière augmente pour tous les niveaux d'instruction. Les personnes ayant un niveau secondaire et plus sont systématiquement plus incluses que celles ayant un niveau primaire ou moins.

Figure 18 : Evolution du taux d'inclusion financière selon le niveau d'études



L'inclusion financière progresse pour tous les niveaux d'éducation. Les personnes ayant un niveau secondaire et plus restent largement mieux incluses. L'écart reste considérable et relativement stable (25 points en 2021 et 26 points en 2024). L'écart stable suggère que l'éducation joue un rôle déterminant dans l'accès aux services financiers. Pour une inclusion financière plus équitable, il serait important de cibler les populations peu instruites avec des produits financiers simplifiés et de la formation financière.

Source : APIF /Global index

CONCLUSION ET PERSPECTIVES

L'année 2024 a été caractérisée par des progrès dans l'inclusion financière en Côte d'Ivoire, grâce à une action concertée de l'État, des acteurs privés et des partenaires techniques et financiers.

Ces initiatives qui s'inscrivent dans le cadre de la Stratégie Nationale d'Inclusion Financière (SNIF 2019-2024) ont couvert plusieurs domaines, notamment l'amélioration de l'accès aux produits et services financiers, le développement de la finance numérique, le renforcement de l'éducation financière, les ajustements du cadre réglementaire et fiscal.

Toutes ces actions enregistrées ont contribué au renforcement de l'inclusion financière en facilitant l'accès aux services financiers des populations.

Selon les derniers résultats du Global Findex de la Banque mondiale, le taux d'inclusion financière en Côte d'Ivoire a atteint 58 % en 2024, contre 51 % en 2021, enregistrant ainsi une progression de sept points de pourcentage et se rapprochant ainsi de l'objectif fixé de 60 % pour la fin de l'année 2024.

Malgré ces avancées, des disparités subsistent, en particulier celles liées au genre, au milieu de résidence et au niveau d'éducation. Les femmes, les jeunes, les populations rurales restent moins incluses.

Ces limites soulignent la nécessité de renforcer les progrès réalisés tout en orientant les efforts vers la réduction des inégalités.

Afin de relever ces défis, l'accent devra être mis dans les prochaines années sur plusieurs axes prioritaires, notamment :

- renforcer l'éducation financière à travers la mise en œuvre du Programme National d'Éducation Financière, en multipliant les campagnes de sensibilisation et la diffusion de supports adaptés aux différents publics ;
- améliorer l'accessibilité des services financiers dans les zones rurales et enclavées en développant les solutions mobiles, les guichets avancés et les partenariats public-privé ;
- accélérer l'inclusion financière en milieu rural grâce à la digitalisation des systèmes financiers décentralisés, afin d'offrir des services adaptés aux réalités locales ;
- promouvoir la digitalisation responsable des services financiers, en instaurant une régulation équilibrée qui protège les consommateurs tout en stimulant l'innovation ;
- soutenir les groupes vulnérables en développant des produits financiers adaptés, une fiscalité incitative et un accompagnement technique renforcé pour accroître leur autonomie économique ;
- renforcer la synergie entre acteurs publics, privés et communautaires afin de bâtir un écosystème financier plus résilient, inclusif et durable.

En définitive, la Côte d'Ivoire devra s'appuyer sur une vision stratégique consolidée et largement partagée par l'ensemble des parties prenantes pour atteindre pleinement ses objectifs d'inclusion financière.

La nouvelle Stratégie Nationale d'Inclusion Financière (SNIF 2026-2030) constituera un levier essentiel pour transformer les acquis en résultats durables.



ANNEXES

Tableau 12 : Synthèse des indicateurs de suivi de l'inclusion financière relatifs au secteur de la microfinance

INDICATEURS	2019	2020	2021	2022	2023	2024*
Nombre de points d'accès aux services financiers formels	414	415	414	422	452	487
Nombre de comptes ouverts et actifs auprès des fournisseurs de services financiers agréés (en millions)	1146726	1211644	2 112 262	2629612	991630	ND
Encours des dépôts mobilisés par les fournisseurs de services financiers agréés (en milliards de FCFA)	333,1	368, 3	437,6	486,2	594	619,7
Nombre de crédit en cours auprès des fournisseurs de services financiers agréés	281926	274 690	289 387	329 916	296154	ND
Encours de crédit contracté auprès des fournisseurs des services financiers agréés (en milliards de FCFA)	360,6	372,3	442, 5	520, 7	603,6	610,4
Nombre de clients (personnes physiques et morales) auprès des SFD et banques agréés (en millions)	1, 844	2, 050	2,216	2,474	2,251	2,472
Nombre de fournisseurs de services financiers agréés	48	46	46	47	46	45
% de la population (âgée de 15+) ayant un compte permettant d'effectuer des transactions financières	19,1	20,5	26,1	29,5	31 ,2	ND

Source : DGTCP/DFSD

2024* : Données provisoires

ND : Non Disponible

Tableau 13 : Synthèse des indicateurs de suivi de l'inclusion financière relatifs au secteur bancaire

INDICATEURS	2019	2020	2021	2022	2023	2024*
Nombre de point d'accès aux services financiers formels (Recense tous les points de services mis en place par les banques (Banques + DAB / GAB associés)	1 815	1 845	1 907	1 987	1 969	2106
Nombre de comptes ouverts auprès des fournisseurs de services financiers agréés	3 93 729	4 599 895	5 490 498	6 331 550	7 281 985	8 138 798
Encours des dépôts mobilisés par les fournisseurs de services financiers agréés (en milliards de FCFA)	9 555,20	11 196,90	14 043,1	15 629,5	ND	ND
Nombre de crédit en cours auprès des fournisseurs de services financiers agréés	622 803	746 866	944 486	1 416 529	1 963 730	ND
Encours de crédit contracté auprès des fournisseurs des services financiers agréés (en milliards de FCFA)	7 776,30	8 323,00	9 710 ,1	11 095,9	ND	ND
Nombre de clients (personnes physiques et morales) auprès des banques agréés (en millions)	ND	ND	4 669 991	ND	ND	ND
Nombre de fournisseurs de services financiers agréés	29	28	28	28	28	28
% de la population (âgée de 15+) ayant un compte permettant d'effectuer des transactions financières (Taux de bancarisation strict)	19,1	20,5	26,1	29,5%	31,2%	30,37%

Source : BCEAO

2024*: Données provisoires

ND : Non Disponible

Tableau 14 : Synthèse des indicateurs de suivi de l'inclusion financière relatifs au secteur des EME

INDICATEURS	2020	2021	2022	2023	2024*
Nombre de points d'accès aux services financiers formels	286 019	339 476	419 213	404 250	424 562
Nombre de points d'accès aux services financiers formels actifs	257 581	255 513	337 811	304 580	290 988
Nombre de transactions par téléphonie mobile (en millions)	687	1 144	1 512	1 918	2 549
Valeur des transactions via Mobile Money (en milliards)	13 937	21 503	32 280	43 523	52 202
Nombre de comptes ouverts auprès des fournisseurs de services financiers agréés (en millions)	27, 723 973	45, 639 262	50,959 550	81, 176 085	99, 649 204
Nombre de comptes actifs auprès des fournisseurs de services financiers agréés (en millions)	20, 813 673	20, 774 947	19,021 124	22, 759 320	26, 370 627
Encours des dépôts mobilisés par les fournisseurs de services financiers agréés (en milliards)	8 068	8 057	10 776	12 628	ND
Nombre de fournisseurs de services financiers agréés	13	13	13	19	19
Nombre de plaintes enregistrées par les EME	ND	ND	ND	ND	ND

Source : BCEAO

2024*: Données provisoires

ND : Non Disponible



APIF CI

AGENCE DE PROMOTION DE L'INCLUSION
FINANCIERE DE CÔTE D'IVOIRE



